

A photograph of a waterfall cascading down a rocky ledge in a lush, green forest. The water is white and frothy as it falls. The background is filled with dense green foliage and trees. The image is partially obscured by a white circular graphic element at the top right and a teal curved graphic element at the bottom.

PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU DU BASSIN DE LA BRESQUE

FICHES ACTIONS

N°	DATE	ETAT DU DOCUMENT / DIFFUSION
<i>SMA_PTGE_BR_FICHES_25022025</i>	<i>25/02/2025</i>	<i>Diffusion aux membres du COTECH</i>
<i>SMA_PTGE_BR_FICHES_07032025</i>	<i>07/03/2025</i>	<i>Prise en compte des remarques de la CA83</i>
<i>SMA_PTGE_BR_FICHES_21032025</i>	<i>21/03/2025</i>	<i>Prise en compte des remarques du COTECH / DREAL - SCP</i>
<i>SMA_PTGE_BR_FICHES_23052025</i>	<i>25/04/2025</i>	<i>Validation par les membres du COPIL</i>

MODELE DE FICHES ACTIONS

AXE	Intitulé							
OBJECTIF	Intitulé							
ACTION X	Intitulé							
CONTEXTE								
Rappel de la réglementation en vigueur et référence au TOME 1 du PTGE (état des lieux et diagnostic).								
DESCRIPTION DE L'ACTION								
Niveau d'engagement	1 2 3	Trois niveaux d'engagement des acteurs du PTGE, corrélé au niveau d'ambition du PTGE.						
Calendrier	Calendrier de mise en œuvre de l'action.							
Stratégie ↓	Contenu de l'action.							
Détails de la stratégie en 3 axes principaux								
LOCALISATION DE L'ACTION								
Masses d'eau concernées	Type de masses d'eau.							
Communes concernées	Territoire concerné.							
OBJECTIFS VISÉS								
Résultats attendus	Types de résultats attendus à l'issue de la mise en œuvre de l'action.							
Usages et acteurs cibles	Bénéficiaires de l'action et acteurs ciblés.							
Gains escomptés	Gains attendus, en réponse aux objectifs du PTGE.							
Objectif de réduction Horizon 2030	Quantification des économies d'eau, si possible.							
CONDITIONS D'EXECUTION DE L'ACTION								
Maîtrise(s) d'ouvrage	Liste des maîtrises d'ouvrages potentielles.							
Partenaires	Liste des partenaires potentiels.							
Conditions préalables	Conditions préalables à la bonne réussite de l'action.							
PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS IDENTIFIÉES EN 2024 (liste non exhaustive) <small>*ND : Non défini</small>								
N°	Maître(s) d'ouvrage	Nature de l'opération	Mode de réalisation	Délai	Nbr	Coût unitaire €TTC	Montant €TTC	Financement % / €TTC
Détails des opérations et des maîtrises d'ouvrages identifiées en 2024. Tableau opérationnel qui sera suivi et complété au cours de la mise en œuvre du PTGE.								
INDICATEURS DE MOYENS ET DE RÉSULTATS								
Liste des indicateurs de l'action.								
CADRE D'ACTION ET RÉFÉRENCES							LIENS ACTIONS <small>PTGE</small>	
Références au schéma directeurs et plan de bassin.							Lien avec le PTGE.	

AXE	SENSIBILISER, COMMUNIQUER ET INFORMER						
OBJECTIF	Sensibiliser l'ensemble des usagers						
ACTION 1	Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication diversifié et adapté						
CONTEXTE							
<p>Les économies d'eau sont l'affaire de tous. Dans ce cadre, le programme du PTGE s'intéresse aux consommateurs de manière générale. La communication sur les enjeux de la ressource est en effet essentielle à leur compréhension et à une prise de conscience globale de préservation de la ressource en eau. Les thèmes à aborder sont en priorité les économies d'eau et la préservation de la qualité de la ressource en eau. Il est également attendu une communication spécifique dédiée à l'activité touristique.</p> <p>L'ensemble des citoyens doivent être impliqués à la démarche. Pour assurer une communication et une sensibilisation efficace sur la gestion de la ressource en eau, il est donc nécessaire de disposer d'un plan pluriannuel adapté et diversifié.</p>							
DESCRIPTION DE L'ACTION							
Niveau d'engagement	①		②			③	
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Stratégie ↓	<p>Dans un premier temps, le Syndicat Mixte de l'Argens propose une identité de la campagne de sensibilisation associée au PTGE de la Bresque, déclinable à l'échelle des communes. Le Syndicat Mixte de l'Argens réalise ensuite un questionnaire citoyen pour connaître les besoins de connaissance et les attentes de la population. En complément, le Syndicat Mixte de l'Argens informe et interroge les citoyens autour de réunions publiques et de médiations directes dans les communes.</p> <p>En fonction des besoins exprimés, le Syndicat Mixte de l'Argens prépare un plan de communication qui sera ensuite déployé par les acteurs de l'eau.</p> <p>→ Ce plan pluriannuel permet de fixer les objectifs, méthodes et moyens. Il plan précise notamment les cibles, les messages, les axes créatifs, les outils et la fréquence de la sensibilisation à la gestion quantitative. Il tient compte également des actions déjà engagées sur le bassin.</p> <p>La mise en œuvre d'une communication large, avec le recours à une multitude de relais d'informations, accentue la transmission des informations et la possibilité de sensibiliser efficacement sur la ressource. Il est ainsi nécessaire de varier les moyens de communication. A titre d'exemple, le plan peut comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mise en place d'un observatoire participatif de l'étiage ; • Une carte de sensibilisation du public sur l'état de la ressource en eau ; • Des rendez-vous annuels dédiés à la préservation de la ressource en eau ; • L'organisation de promenades et visites commentées ; • Des animations réalisées dans le cadre scolaire et/ou au cours des temps d'activités périscolaires ; • L'animation d'une exposition dédiée à la gestion quantitative ; • La production de visuels et outils pédagogiques ; • Des campagnes de communication publicitaires ; • La mise en place de panneaux de prévention et d'avertissement à destination de la population et des touristes ; • La distribution de documents d'informations et de kits d'économies. <p>Une sensibilisation des communes et des usagers sur les économies d'eau en période de sécheresse est également attendue.</p>						
1. Identification des besoins et élaboration d'un plan de communication pluriannuel							
2. Diffusion du plan et intégration des actions dans les programmes existants							
3. Mise en œuvre du plan par les acteurs identifiés							
LOCALISATION DE L'ACTION							
 Masses d'eau concernées	Bassin de La Bresque en totalité						
 Communes concernées	Bassin de La Bresque en totalité						

OBJECTIFS VISÉS								
✓ Résultats attendus		Communication et sensibilisation efficaces sur la gestion de la ressource en eau, assurées par des méthodes de sensibilisation diversifiée et des supports de communication adaptés						
👤 Usages et acteurs cibles		<ul style="list-style-type: none"> Collectivités et habitants des communes du PTGE Population touristique 						
🎯 Gains escomptés		<ul style="list-style-type: none"> Eveil d'une conscience collective et mutualiste Changement des modes de consommations en eau Contribution à la réduction des prélèvements et consommations en eau 						
💧 Objectif de réduction Horizon 2030								
CONDITIONS D'EXECUTION DE L'ACTION								
👤 Maitrise(s) d'ouvrage		<ul style="list-style-type: none"> Syndicat Mixte de l'Argens Collectivités et gestionnaires 						
🤝 Partenaires		<ul style="list-style-type: none"> Associations 						
📋 Conditions préalables		<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte des programmes et actions existants Implication de l'ensemble des acteurs et partenaires 						
PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS IDENTIFIÉES EN 2024 (liste non exhaustive)								
*ND : Non défini								
N°	Maitre(s) d'ouvrage	Nature de l'opération	Mode de réalisation	Délai	Nbr	Coût unitaire €TTC	Montant €TTC	Financement % / €
1	👤 Syndicat Mixte de l'Argens	Création de l'identité et de supports associés	Externe	2024 2025			13 000 €	<i>La Région pourra financer les opérations éligibles à son programme d'intervention, selon les modalités d'aide en vigueur à la date de chaque décision d'aide et sous réserve des disponibilités financières. Les taux de la participation prévisionnelle de l'Agence de l'eau sont définis sur la base de l'assiette financière qui pourra être retenue au regard des règles d'éligibilité et des modalités d'intervention définies par le 12^{ème} programme.</i>
2		Médiation et identification des besoins	Interne / Externe	2026 2027			26 000 €	
3		Elaboration du plan	Externe	2026 2027			13 000 €	
4		Animation du plan	Interne	2027 à 2031	ND			
TOTAL ESTIMÉ (hors frais d'animation)							52 000 €	€
INDICATEURS DE MOYENS ET DE RÉSULTATS								
<ul style="list-style-type: none"> Diffusion d'un plan de communication pluriannuel et multi-partenarial Nombre de campagnes et actions de sensibilisation / communication Nombre de personnes sensibilisées Suivi des volumes prélevés et consommés 								
CADRE D'ACTION ET RÉFÉRENCES								LIENS ACTIONS PTGE
<ul style="list-style-type: none"> → Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau Axe 1 / Mesure 7 → Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 3-03 → Plan d'Adaptation au Changement Climatique Rhône Méditerranée 2024 - 2030 								2 - 3 - 4 - 14
 Réduire les prélèvements de 10% d'ici 2030								

AXE	SENSIBILISER, COMMUNIQUER ET INFORMER							
OBJECTIF	Sensibiliser l'ensemble des usagers							
ACTION 2	Formation des gestionnaires de canaux et sensibilisation des utilisateurs de canaux							
CONTEXTE								
<p>Au total, 24 canaux sont actifs et 13 d'entre eux sont gérés par une structure type ASA ou ASL. De manière générale, les usages sont mixtes (agricole et jardins potagers).</p> <p>Lors de l'élaboration du PTGE, les gestionnaires de canaux rencontrés ont fait état du fonctionnement de leur ASA ou ASL. Le rôle et le pouvoir de l'ASA en cas de non-respect du règlement par un adhérent sont souvent remis en question. Certains adhérents ne respectent pas le règlement et utilise le canal pour des usages hors irrigation (remplissage de piscine par exemple). Enfin, de nombreux pompages sauvages sont observés par les gestionnaires et des conflits d'usages ont parfois été recensés sur le territoire. Ces différents problèmes rencontrés sont accentués en situation de sécheresse.</p> <p>Dans ce contexte, les gestionnaires de canaux ont exprimé un besoin d'accompagnement et de formation.</p> <p>De plus, le programme du PTGE s'intéresse aux utilisateurs de canaux. La communication sur les enjeux de la ressource est essentielle à leur compréhension et à une prise de conscience globale de préservation de la ressource en eau.</p> <p>Cet axe transversal est nécessaire pour assurer la bonne réalisation des actions dites « structurelles ».</p>								
DESCRIPTION DE L'ACTION								
Niveau d'engagement	①		②			③		
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Stratégie ↓	Il s'agit, dans un premier temps, de recenser les besoins de formation des gestionnaires de canaux pour leur permettre d'exercer leurs activités et usages tout en s'adaptant à l'évolution du contexte hydrologique.							
1. Identification des besoins et objectifs	Dans ce cadre, le Syndicat Mixte de l'Argens propose de centraliser les demandes de formations et organiser/mutualiser les formations, en étroite collaboration avec les partenaires de l'action. Forts de leurs connaissances actualisées, ou nouvellement acquises, les gestionnaires de canaux deviendront alors plus efficaces dans leur gestion.							
2. Animation, sensibilisation et formation	Les gestionnaires de canaux sont également interrogés sur leurs besoins d'accompagnement pour sensibiliser et informer leurs adhérents. Des outils sont alors proposés, en étroite collaboration avec les partenaires de l'action. Le Syndicat Mixte de l'Argens a d'ores et déjà édité un guide de l'arrosant. Il est diffusé, dès l'année 2024, à l'ensemble des utilisateurs du bassin, adhérents et non adhérents.							
3. Création d'outils de sensibilisation	De plus, afin de sensibiliser les utilisateurs de canaux, un bulletin décrivant la situation hydrologique du bassin leur est diffusé mensuellement (action 14). Pour une meilleure compréhension de la situation hydrologique et une gestion anticipée des gestionnaires de canaux, l'action 23 prévoit également la mise en place de repères visuels en rivière.							
LOCALISATION DE L'ACTION								
 Masses d'eau concernées	Bassin de La Bresque en totalité							
 Communes concernées	Bassin de La Bresque en totalité							

OBJECTIFS VISÉS									
✓ Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Montée en compétences des gestionnaires de canaux Communication et sensibilisation efficaces sur la gestion de la ressource en eau, assurées par des méthodes de sensibilisation diversifiée et des supports de communication adaptés 								
👥 Usages et acteurs cibles	<ul style="list-style-type: none"> Gestionnaires et utilisateurs de canaux 								
🎯 Gains escomptés	<ul style="list-style-type: none"> Eveil d'une conscience collective et mutualiste Optimisation des prélèvements Contribution à la réduction des prélèvements en eau 								
💧 Objectif de réduction Horizon 2030									
CONDITIONS D'EXECUTION DE L'ACTION									
👤 Maîtrise(s) d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> Syndicat Mixte de l'Argens Chambre d'agriculture 								
👥 Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> Fédération Hydraulique du Var Collectivités Services de l'Etat 								
📄 Conditions préalables	Selon les besoins identifiés, les sessions pourront être élargies et mutualisées à l'ensemble du bassin de l'Argens.								
PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS IDENTIFIÉES EN 2024 (liste non exhaustive)									
*ND : Non défini									
N°	Maître(s) d'ouvrage	Nature de l'opération	Mode de réalisation	Délai	Nbr	Coût unitaire €TTC	Montant €TTC	Financement % / €	
1	👤 Syndicat Mixte de l'Argens	Centralisation des besoins et demandes de formations	Interne	2026					
2		Organisation de formations	Externe	2027 à 2031	5	800 €	4 000 €		
3		Réalisation et diffusion d'un guide pratique	Interne	2024 à 2031					
TOTAL ESTIMÉ (hors frais d'animation)							4 000 €	€	
INDICATEURS DE MOYENS ET DE RÉSULTATS									
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de formations organisées Nombre de personnes sensibilisées / formées Suivi des volumes prélevés 									
CADRE D'ACTION ET RÉFÉRENCES							LIENS ACTIONS		
→ Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau Axe I / Mesure 7 → Plan d'Adaptation au Changement Climatique Rhône Méditerranée 2024 - 2030 🎯 1 Réduire les prélèvements de 10% d'ici 2030							PTGE 1 - 3 - 4 - 14 - 23		

AXE	SENSIBILISER, COMMUNIQUER ET INFORMER							
OBJECTIF	Sensibiliser l'ensemble des usagers							
ACTION 3	Sensibilisation des consommateurs aux économies d'eau							
CONTEXTE								
<p>En 2022, les volumes prélevés ont peu augmenté, en raison notamment de la communication lancée à l'échelle nationale. Toutefois, la consommation en eau sur le bassin est supérieure à la moyenne nationale, elle a été estimée à 137 m³/abonné/an. En diminuant les consommations individuelles, il est possible de limiter l'augmentation des prélèvements à l'horizon 2030. C'est pourquoi, il est indispensable de poursuivre les efforts déjà entrepris. Sur cette consommation, la part affectée à l'usage alimentaire, à l'hygiène, à l'usage d'arrosage ou de loisirs n'est pas précisée. La communication du grand public devra donc s'appuyer sur ces différentes thématiques. Les acteurs du PTGE ont souligné l'importance de cibler les propriétaires de jardins ornementaux et de piscines. L'afflux touristique peut également expliquer les volumes d'eau consommés, il n'est toutefois pas quantifié. Pour pouvoir impliquer l'ensemble des citoyens à la démarche, le programme du PTGE encourage les collectivités à promouvoir les pratiques économes en eau.</p>								
DESCRIPTION DE L'ACTION								
Niveau d'engagement	①		②			③		
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Stratégie ↓	<p>Des actions de communication ont déjà été lancées par les collectivités du bassin. Il s'agit de les recenser, de les partager et de les pérenniser dans le temps. Il est important de valoriser les actions locales afin de favoriser leur déploiement.</p>							
1. Recensement et partage des actions de communication et de sensibilisation portées par les collectivités	<p>→ A titre d'exemple, la Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) mène des campagnes de sensibilisation auprès des consommateurs (week-end d'évènements « Parlons Eau », le « Podcast en Dracénie ».)</p> <p>→ La commune de Salernes organise également des journées de l'eau à destination de ses habitants. Un accompagnement est attendu pour mobiliser les citoyens et ainsi pérenniser cette opération.</p> <p>→ La Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon (CCLGV) et le Parc Naturel Régional du Verdon envisagent de sensibiliser les visiteurs sur les bons gestes à respecter, via un guide. Sur ce territoire, l'Office de Tourisme Intercommunal propose également une formation sur le thème des économies d'eau aux professionnels du tourisme, dont les campings.</p>							
2. Pérennisation des efforts déjà entrepris et promotion de nouvelles initiatives	<p>Sur ce dernier point, le PTGE encourage l'ensemble des collectivités à sensibiliser les hébergeurs touristiques au changement de comportement, en partenariat avec les services « tourisme » des intercommunalités. Sur ce sujet, la commune de Moissac-Bellevue sensibilisent les visiteurs au sein des gîtes communaux.</p> <p>D'autres supports peuvent être imaginés pour promouvoir des pratiques économes et la mise en place d'équipements hydroéconomes :</p>							
3. Mise en œuvre d'une politique d'économie d'eau à l'échelle du bassin versant	<ul style="list-style-type: none"> • La diffusion de guide pour aider le développement des constructions économes (en partenariat avec les architectes et les services « urbanisme »), à diffuser lors des autorisations d'urbanisme par les communes ; • La sensibilisation de nouveaux abonnés via un guide de bonnes pratiques ; • La distribution, via les factures d'eau par les services d'eau potable, une information pour promouvoir les économies d'eau ; • La diffusion d'articles via les bulletins municipaux et communautaires, les sites internet et divers réseaux sociaux ; • La distribution de kits hydroéconomes ou l'achat groupé de cuves de récupération d'eaux pluviales pour l'arrosage des jardins... 							
LOCALISATION DE L'ACTION								
 Masses d'eau concernées	Bassin de La Bresque en totalité							
 Communes concernées	Bassin de La Bresque en totalité							

OBJECTIFS VISÉS								
✓ Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Communication et sensibilisation efficaces sur la gestion de la ressource en eau, assurées par des méthodes de sensibilisation diversifiée et des supports de communication adaptés 							
👤 Usages et acteurs cibles	<ul style="list-style-type: none"> Habitants / abonnés des communes du PTGE Accueils / hébergeurs touristiques et la population touristique Agriculteurs 							
🎯 Gains escomptés	<ul style="list-style-type: none"> Eveil d'une conscience collective et mutualiste Contribution à la réduction des consommations en eau 							
💧 Objectif de réduction Horizon 2030								
CONDITIONS D'EXECUTION DE L'ACTION								
👤 Maîtrise(s) d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et communes Offices de Tourisme Gestionnaires d'eau potable Chambre d'agriculture 							
👥 Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> Associations 							
📋 Conditions préalables	<ul style="list-style-type: none"> Implication de l'ensemble des acteurs et partenaires <i>Les actions de communication et les sessions de formation pourront être élargies et mutualisées entre EPCI pour assurer la mobilisation des usagers.</i>							
PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS IDENTIFIÉES EN 2024 (liste non exhaustive)								
*ND : Non défini								
N°	Maître(s) d'ouvrage	Nature de l'opération	Mode de réalisation	Délai	Nbr	Coût unitaire €TTC	Montant €TTC	Financement % / €
1	DPVa	Organisation de campagnes annuelles de sensibilisation	ND	2024 à 2031				
2	Salernes	Organisation de journée de l'eau	ND	2024 à 2031				
3	CCLGV PNR Verdon	Elaboration et diffusion d'un guide de l'éco-visiteur	Interne <i>sauf aide sur le volet communication</i>	2024 2025				
4	Moissac-Bellevue	Sensibilisation des consommateurs au sein des gîtes communaux	ND	2024 à 2031				
TOTAL ESTIMÉ (hors frais d'animation)							€	€
INDICATEURS DE MOYENS ET DE RÉSULTATS								
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de campagnes et actions de sensibilisation / communication Nombre de personnes sensibilisées, par thématique abordée Suivi des consommations en eau annuelles et mensuelles, en lien avec le nombre de nuitées 								
CADRE D'ACTION ET RÉFÉRENCES								LIENS ACTIONS
→ Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau Axe 1 / Mesures 6 et 7 → Plan d'Adaptation au Changement Climatique Rhône Méditerranée 2024 - 2030  Réduire les prélèvements de 10% d'ici 2030								PTGE 1-4-21 -22

AXE	SENSIBILISER, COMMUNIQUER ET INFORMER							
OBJECTIF	Sensibiliser l'ensemble des usagers							
ACTION 4	Sensibilisation des scolaires et des familles							
CONTEXTE								
<p>L'adoption de comportements individuels et collectifs adaptés constitue un axe majeur pour la mise en place d'une culture des économies d'eau. Un des relais importants d'information et de connaissance est la sensibilisation dans les écoles. Dans ce cadre, le programme du PTGE s'intéresse aux jeunes consommateurs.</p> <p>La communication sur les enjeux de la ressource est en effet essentielle à leur compréhension et à une prise de conscience globale de préservation de la ressource en eau. Les thèmes à aborder sont en priorité les économies d'eau et la préservation de la qualité de la ressource en eau.</p>								
DESCRIPTION DE L'ACTION								
Niveau d'engagement	①		②			③		
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Stratégie ↓								
1. Elaboration d'un programme de sensibilisation des scolaires	<p>La commune de Salernes propose de sensibiliser les écoliers et les collégiens sur la ressource en eau et sa préservation. Par ce biais, les parents d'élèves peuvent également être informés. La commune associée à cette opération le Comité de Quartiers.</p> <p>La planification d'interventions au sein des écoles du territoire constitue une stratégie efficace de communication sur le cycle de l'eau, sur l'utilisation de l'eau au sein du territoire et sur l'intérêt de préservation de la ressource en eau. Dans ce cadre, le Syndicat Mixte de l'Argens propose la mise en place d'un programme de sensibilisation des scolaires, comprenant des interventions pédagogiques en classe puis sur le terrain. Les animations doivent être coconstruites avec les enseignants en fonction des projets de classe. Les thématiques abordées sont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques, • La ressource en eau, son utilisation et son partage, • Le changement climatique et ses incidences sur la ressource en eau. 							
2. Mise en œuvre du programme de sensibilisation	<p>Les séances proposées permettent notamment aux élèves de travailler sur leurs comportements, l'usage de l'eau au sein de l'école et leur consommation. Ils sont invités également à se questionner sur les consommations en eau de la commune.</p>							
3. Animation du défi familles économes en eau	<p>La sensibilisation des enfants aux enjeux de l'eau permet d'une part de sensibiliser les futures générations à une gestion économe de l'eau mais également de bénéficier d'une possibilité importante de relais de l'information auprès des familles.</p> <p>Dans ce cadre, le Syndicat Mixte de l'Argens propose la mise en place d'un défi famille auprès des écoles participantes. Les consommations en eau des familles peuvent être suivies sur quelques mois, puis comparées aux consommations témoins, sur la base des factures de l'année n-1 et comprenant la période estivale pour rechercher ensemble des économies possibles pendant cette période. Ce projet comprend l'animation de la démarche, la fourniture de kits d'économies d'eau, le suivi des familles, de leurs habitudes, de leurs consommations et valorisation des résultats.</p>							
LOCALISATION DE L'ACTION								
 Masses d'eau concernées	Bassin de La Bresque en totalité							
 Communes concernées	Bassin de La Bresque en totalité							

OBJECTIFS VISÉS								
✓ Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de conscience de l'importance de la ressource en eau et de sa fragilité pour pouvoir la préserver 							
👤 Usages et acteurs cibles	<ul style="list-style-type: none"> • Habitants / abonnés des communes du PTGE 							
🎯 Gains escomptés	<ul style="list-style-type: none"> • Eveil d'une conscience collective et mutualiste • Contribution à la réduction des consommations en eau 							
💧 Objectif de réduction Horizon 2030								
CONDITIONS D'EXECUTION DE L'ACTION								
👤 Maîtrise(s) d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> • Syndicat Mixte de l'Argens • Communes 							
👥 Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Associations d'éducation à l'environnement • Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques • Parc Naturel Régional du Verdon • Conseil départemental • Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et communes • Gestionnaires de canaux (ASA, ASL) 							
📋 Conditions préalables	Ce projet doit être mené en étroite collaboration avec les partenaires compétents en matière d'éducation à l'environnement, et l'inspection académique.							
PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS IDENTIFIÉES EN 2024 (liste non exhaustive)								
*ND : Non défini								
N°	Maître(s) d'ouvrage	Nature de l'opération	Mode de réalisation	Délai	Nbr	Coût unitaire €TTC	Montant €TTC	Financement % / €
1	👤 Syndicat Mixte de l'Argens	Elaboration du programme	Interne	2026				Les taux de la participation prévisionnelle de l'Agence de l'eau sont définis sur la base de l'assiette financière qui pourra être retenue au regard des règles d'éligibilité et des modalités d'intervention définies par le 12 ^{ème} programme.
2		Animation et interventions pédagogiques	Interne / Externe	2027 à 2030	5/an	2 400 €	48 000 €	
3		Création de supports pédagogiques	Externe	2027 à 2030	ND	ND	6 000 €	
4		Animation du défi familles économes	Interne / Externe	2027 à 2030	ND	ND	6 000 €	
5	👤 Salernes	Opération de sensibilisation des écoles et collège	Interne	ND	ND	ND	ND	
TOTAL ESTIMÉ (hors frais d'animation)							60 000 €	€
INDICATEURS DE MOYENS ET DE RÉSULTATS								
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de classes engagées • Nombre d'élèves sensibilisés et de familles sensibilisées • Suivi de la consommation en eau par école et par famille sélectionnée 								
CADRE D'ACTION ET RÉFÉRENCES							LIENS ACTIONS	
→ Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau Axe 1 / Mesure 8 → Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 3-03 → Plan d'Adaptation au Changement Climatique Rhône Méditerranée 2024 - 2030 🎯 1 Réduire les prélèvements de 10% d'ici 2030							PTGE 1 - 3 - 22	

AXE	AMELIORER LES CONNAISSANCES							
OBJECTIF	Améliorer les connaissances sur le fonctionnement du bassin							
ACTION 5	Etude hydrologique et hydrogéologique du bassin de la Bresque							
CONTEXTE								
<p>Le bassin versant de la Bresque compte 7 masses d'eau superficielle et intercepte 4 masses d'eau souterraine. Parmi elles, le SDAGE 2022-2027 identifie les masses d'eau FRDG139, FRDG170, et FRDG169 comme des aquifères à fort enjeu pour la satisfaction des besoins d'alimentation en eau potable (<i>tableau 5E-A du SDAGE</i>).</p> <p>Le contexte hydrogéologique de la Bresque et de ses affluents est relativement complexe, car hétérogène. La Bresque est alimentée par de nombreux plateaux et massifs calcaires et dolomitiques généralement karstiques. Dans ces formations, les eaux souterraines sont souvent profondes et les sources assez rares. Toutefois, ces sources peu nombreuses sont en général génératrices de débits importants. Elles peuvent constituer aussi bien des pertes que des résurgences.</p> <p>Des études ponctuelles permettent de préciser le fonctionnement hydrogéologique et hydrologique dans le secteur amont-aval de Salernes et Entrecasteaux, mais aucune analyse n'est réalisée à l'échelle du bassin versant. Le diagnostic du PTGE a mis en évidence des besoins d'amélioration des connaissances, notamment sur les ressources en eaux souterraines en lien direct avec les eaux superficielles.</p>								
DESCRIPTION DE L'ACTION								
Niveau d'engagement	①		②			③		
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Stratégie ↓								
1. Synthèse des connaissances et identification des besoins	Après avoir dressé un état des connaissances et identifier les besoins, un cahier des charges est proposé aux membres du Comité Technique. Par cette étude, il s'agit de déterminer le comportement hydrologique et hydrogéologique de la Bresque et de ses affluents. L'objectif est d'évaluer la dépendance des débits des cours principaux aux aquifères, en situation d'étiage. Une analyse géologique et hydrogéologique permet de caractériser les différentes zones d'échanges entre eaux souterraines et superficielles. Il est également demandé d'établir des liens entre la météorologie et le niveau des nappes et cours d'eau. Afin d'avoir une approche la plus contextualisée possible, la description du fonctionnement hydrologique du bassin peut passer par un découpage en sous-bassin homogène, avec un point de fermeture des tronçons considérés. Il peut également être proposé de compléter le réseau de mesure actuel en localisant de nouveaux points stratégiques de référence. Il peut par exemple être proposé de constituer un réseau de mesure des débits des sources. Une attention particulière doit être portée sur les sources de la Bresque.							
2. Etude d'amélioration des connaissances	Une étude ressource stratégique portée sur l'ensemble de la masse d'eau FRDG 139 devrait s'engager en 2024, sous maîtrise d'ouvrage du Parc Naturel Régional du Verdon. La délimitation des zones de sauvegarde FRD169 et FRD170 devra être étudiée dans le cadre de cette action.							
3. Valorisation des résultats	Le  Syndicat Mixte de l'Argens veille à présenter les résultats de manière synthétique et pédagogique à l'ensemble des acteurs du PTGE. De plus, pour avoir une vision globale de l'état des ressources, il est attendu un partage des connaissances entre les différents producteurs et le Syndicat Mixte de l'Argens. Au stade d'élaboration du PTGE, il a été identifié une possibilité d'échange de données, via une convention, du suivi de la source St Barthélémy et du forage d'Entrecasteaux.							
LOCALISATION DE L'ACTION								
 Masses d'eau concernées	Bassin de La Bresque en totalité							
 Communes concernées	Bassin de La Bresque en totalité							

OBJECTIFS VISÉS								
✓ Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des connaissances par une caractérisation de la vulnérabilité du territoire et de sa ressource en eau 							
👥 Usages et acteurs cibles	<ul style="list-style-type: none"> Tous les acteurs du PTGE 							
🎯 Gains escomptés	<ul style="list-style-type: none"> Préservation des ressources par une meilleure compréhension de leur fonctionnement 							
💧 Objectif de réduction Horizon 2030								
CONDITIONS D'EXECUTION DE L'ACTION								
👤 Maîtrise(s) d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> Syndicat Mixte de l'Argens 							
👥 Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse Services de l'Etat (DDTM du Var, DREAL PACA, Office Français de la Biodiversité) Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques BRGM Parc Naturel Régional du Verdon Producteurs de données 							
📋 Conditions préalables								
PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS IDENTIFIÉES EN 2024 (liste non exhaustive)								
*ND : Non défini								
N°	Maître(s) d'ouvrage	Nature de l'opération	Mode de réalisation	Délai	Nbr	Coût unitaire €TTC	Montant €TTC	Financement % / €
1	👤 Syndicat Mixte de l'Argens	Etude, intégrant la délimitation des zones de sauvegarde	Externe	2026 2027 2028	1		180 000 €	<p>La Région pourra financer les opérations éligibles à son programme d'intervention, selon les modalités d'aide en vigueur à la date de chaque décision d'aide et sous réserve des disponibilités financières.</p> <p>Les taux de la participation prévisionnelle de l'Agence de l'eau sont définis sur la base de l'assiette financière qui pourra être retenue au regard des règles d'éligibilité et des modalités d'intervention définies par le 12^{ème} programme.</p>
2		Convention d'échange de données	Interne	2027	ND			
TOTAL ESTIMÉ (hors frais d'animation)							180 000 €	€
INDICATEURS DE MOYENS ET DE RÉSULTATS								
<ul style="list-style-type: none"> Quantification et qualification des échanges nappes-rivières Délimitation des zones de sauvegarde Nombre de conventions d'échanges de données signées 								
CADRE D'ACTION ET RÉFÉRENCES								LIENS ACTIONS PTGE
<ul style="list-style-type: none"> → Etude d'évaluation des volumes prélevables du bassin de l'Argens AERMC 2013 → Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 5E-01 								6 – 13 – 14 – 16

AXE	AMELIORER LES CONNAISSANCES						
OBJECTIF	Améliorer les connaissances sur le fonctionnement du bassin						
ACTION 6	Suivi pluriannuel de la qualité des eaux superficielles						
CONTEXTE							
<p>L'état des eaux des masses est suivi à travers le réseau de contrôle de surveillance (RCS) et le contrôle opérationnel (CO). Le bassin versant la Bresque est doté d'une station de de surveillance : la Bresque à Salernes (code station : 06205060). L'état écologique de la Bresque a été défini comme Bon jusqu'en 2018. En 2019 et 2020, les apports en phosphates et l'indice poissons déclassent l'état écologique de bon à moyen. A partir de 2020, seul le paramètre poisson déclassé l'état écologique du cours d'eau. L'état chimique est qualifié de bon de 2012 à 2022.</p> <p>De plus, les eaux de baignade sont contrôlées par l'Agence Régionale de Santé, notamment au niveau de la piscine naturelle de la Muie, à Salernes, sur le cours de la Bresque. Au cours de ces dernières années les prélèvements ont révélé des non-conformités en 2021 et 2022 en matière microbiologique de nature à porter atteinte à la santé des personnes.</p> <p>Il apparaît nécessaire de compléter le suivi qualitatif sur ce bassin versant. De plus, les affluents de la Bresque ne font l'objet d'aucun suivi régulier.</p>							
DESCRIPTION DE L'ACTION							
Niveau d'engagement	①		②			③	
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Stratégie ↓							
1. Synthèse des connaissances et identification des besoins	Le Syndicat Mixte de l'Argens propose la mise en place d'un suivi pluriannuel de la qualité des eaux superficielles. Après avoir collecté, analysé les différentes sources de données qualitatives et identifié les besoins sur le bassin versant, le Syndicat Mixte de l'Argens élabore le cahier des charges en étroite collaboration avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la DDTM du Var, la DREAL PACA, l'Office Français de la Biodiversité, la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques.						
2. Etude d'amélioration des connaissances	Le cahier des charges détaille notamment le choix des paramètres, la localisation des stations et les fréquences d'analyse. La localisation des points de prélèvements doit tenir compte des sources de pressions potentielles (rejets pluviaux, rejets de station de traitement des eaux usées, activités industrielles passées ou actuelles, activités agricoles, restitution de canaux...).						
3. Valorisation des résultats	Le suivi est réalisé sur deux années consécutives, avec quatre campagnes saisonnières par année de suivi (à adapter selon les paramètres de suivi). Il doit respecter les protocoles d'échantillonnage normalisés et réglementaires, pour chacun des paramètres analysés. Le Syndicat Mixte de l'Argens transmet les rapports d'analyses aux acteurs du territoire.						
LOCALISATION DE L'ACTION							
 Masses d'eau concernées	Bassin de La Bresque en totalité						
 Communes concernées	Bassin de La Bresque en totalité						

OBJECTIFS VISÉS								
✓ Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des connaissances par la caractérisation de la vulnérabilité du territoire et de sa ressource en eau 							
👤 Usages et acteurs cibles	<ul style="list-style-type: none"> Tous les acteurs du PTGE 							
🎯 Gains escomptés	<ul style="list-style-type: none"> Préservation des ressources par une meilleure compréhension de leur qualité 							
💧 Objectif de réduction Horizon 2030								
CONDITIONS D'EXECUTION DE L'ACTION								
👤 Maîtrise(s) d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> Syndicat Mixte de l'Argens 							
👥 Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse Services de l'Etat (DDTM du Var, DREAL PACA, Office Français de la Biodiversité) Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques Chambre d'agriculture 							
📋 Conditions préalables								
PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS IDENTIFIÉES EN 2024 (liste non exhaustive)								
*ND : Non défini								
N°	Maître(s) d'ouvrage	Nature de l'opération	Mode de réalisation	Délai	Nbr	Coût unitaire €TTC	Montant €TTC	Financement % / €
1	👤 Syndicat Mixte de l'Argens	Campagnes d'analyse	Externe	2028 2029	8	ND	150 000 €	<p>La Région pourra financer les opérations éligibles à son programme d'intervention, selon les modalités d'aide en vigueur à la date de chaque décision d'aide et sous réserve des disponibilités financières.</p> <p>Les taux de la participation prévisionnelle de l'Agence de l'eau sont définis sur la base de l'assiette financière qui pourra être retenue au regard des règles d'éligibilité et des modalités d'intervention définies par le 12^{ème} programme.</p>
TOTAL ESTIMÉ (hors frais d'animation)							150 000 €	€
INDICATEURS DE MOYENS ET DE RÉSULTATS								
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de campagnes réalisées Nombre de paramètres suivis Niveau d'évolution du bon état des masses d'eau 								
CADRE D'ACTION ET RÉFÉRENCES							LIENS ACTIONS	
→ Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Réseau de surveillance et de contrôle							PTGE 5	

AXE	AMELIORER LES CONNAISSANCES							
OBJECTIF	Améliorer les connaissances sur les usages et prélèvements associés							
ACTION 7	Etat des exutoires pluviaux dans les canaux et gestion des rejets							
CONTEXTE								
<p>Les canaux gravitaires participent à la régulation des eaux pluviales. Cependant, l'urbanisation a artificialisé massivement les sols et les quantités d'eau qui s'infiltrent sont moins importantes. De ce fait, les canaux récoltent plus d'eau que lors de leur conception. Les eaux de pluie ont ainsi des conséquences sur le fonctionnement du canal. Le problème n'est pas seulement quantitatif mais aussi qualitatif. Les eaux de pluie peuvent véhiculer une pollution importante vers le milieu récepteur. Plusieurs points d'interactions entre les canaux d'irrigation, la voirie et le réseau pluvial ont été relevés par gestionnaires de canaux rencontrés sur le bassin de la Bresque.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au niveau technique, les réseaux d'irrigation ne sont pas dimensionnés pour recueillir les eaux pluviales. Outre le risque de débordement, les écoulements peuvent être à l'origine de dégradation des canaux. Il manque des points de déverses indispensables pour cette gestion pluviale. • Au niveau juridique, l'ASA est responsable des eaux qu'elle transporte. Ses ouvrages étant publics, dès lors qu'ils sont impliqués dans un dommage causé à un tiers, la responsabilité de l'ASA est engagée. D'un autre côté, la collectivité a la compétence pluviale et est responsable des dégâts si elle n'a pas fait les travaux nécessaires pour les éviter ou limiter les risques. De plus, la gestion des eaux pluviales n'est pas mentionnée dans les statuts des ASA. Le règlement de service précise généralement l'interdiction de rejets pluviaux dans ses canaux. Enfin, les communes ne sont pas signataires en tant que collectivité des statuts et du règlement intérieur, mais uniquement et éventuellement en tant que propriétaire foncier, elles ne sont donc pas engagées dans le respect de ces règles de l'ASA. • Au niveau financier et des charges d'entretien, l'ASA supporte généralement une charge pour un service rendu à la collectivité. <p>Cette action est identifiée comme nécessaire par les ASA du bassin de la Bresque, qui demandent une meilleure maîtrise voire une déconnection des apports pluviaux dans les canaux. Il est notamment attendu un rappel des responsabilités des collectivités sur ce sujet.</p>								
DESCRIPTION DE L'ACTION								
Niveau d'engagement	①		②			③		
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Stratégie ↓	<p>Le PTGE encourage les collectivités compétentes en gestion des eaux de pluie de recenser et prendre en compte les exutoires pluviaux dans les canaux dans les schémas directeurs.</p> <p>→ A titre d'exemple, la Dracénie Provence Verdon agglomération élabore un schéma de gestion et de programmation en matière d'eaux pluviales, permettant notamment d'identifier les tronçons de canaux indispensables à la gestion pluviale et de proposer des préconisations.</p> <p>Des processus de négociation peuvent être engagés entre les associations gestionnaires de canaux et les collectivités pour définir des solutions techniques ou administratives. A titre d'exemples, le PTGE liste quelques pistes d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mise sous pression transforme le canal en un tuyau étanche, ce qui supprime toutes les externalités des canaux gravitaires pour ne servir que l'irrigation, ou le tubage de certains tronçons. Les collectivités doivent alors anticiper leurs besoins, en choisissant de garder le tracé du canal ou de faire cheminer l'eau vers d'autres sites. • Une convention peut être mise en place entre l'association et la collectivité pour le service de gestion des eaux pluviales rendu par l'association. Elle fixe notamment les modalités techniques, financières et juridiques du service ainsi consenti par l'ASP. • Par ailleurs, en application des dispositions de l'art.L.2123-7 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques, l'ASA peut conclure des conventions de superposition avec d'autres personnes publiques pour autoriser ces dernières à utiliser les ouvrages pour un autre usage, notamment pour l'évacuation 							
1. Inventaire des exutoires pluviaux dans les canaux								
2. Définition des préconisations relatives aux canaux au sein des schémas directeurs des eaux de pluie								

<p>3. Mise en œuvre des actions de gestion des eaux de pluie</p>	<p>des eaux pluviales. Un conventionnement a l'avantage d'être un document contractuel permettant une cohabitation tout en protégeant les intérêts de l'ASA. → Des démarches de conventionnement sont étudiées entre la commune de Salernes et les ASA (Saint Barthélémy / Vaux, Haut et Bas Parouvier / les Launes).</p>							
LOCALISATION DE L'ACTION								
 Masses d'eau concernées	Bassin de La Bresque en totalité							
 Communes concernées	Bassin de La Bresque en totalité							
OBJECTIFS VISÉS								
 Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Inventaire des exutoires pluviaux et des milieux récepteurs • Optimisation de la gestion des eaux pluviales 							
 Usages et acteurs cibles	<ul style="list-style-type: none"> • Collectivités • Gestionnaires de canaux (ASA, ASL) 							
 Gains escomptés	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation de la ressource en eau par une meilleure gestion des eaux pluviales 							
 Objectif de réduction Horizon 2030								
CONDITIONS D'EXECUTION DE L'ACTION								
 Maîtrise(s) d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> • DPVa (pour les communes de Sillans-la-Cascade et Salernes) • Entrecasteaux (Convention de délégation de la compétence « eaux pluviales urbaines » par la CAPV) • Fox-Amphoux • Régusse, Moissac-Bellevue, Aups, Tourtour, Villecroze 							
 Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Gestionnaires de canaux • Chambre d'agriculture 							
 Conditions préalables	Les propositions de convention doivent être encadrées par un juriste afin de veiller notamment au partage des responsabilités. La sécurisation juridique est un préalable indispensable.							
PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS IDENTIFIÉES EN 2024 (liste non exhaustive)								
*ND : Non défini								
N°	Maître(s) d'ouvrage	Nature de l'opération	Mode de réalisation	Délai	Nbr	Coût unitaire €TTC	Montant €TTC	Financement % / €
1	 Dracénie Provence Verdon agglomération	Elaboration du SD des eaux de pluie et identification des tronçons de canaux	Externe (bureau d'études CEREG)	2024 2025	1		480 000 €	Agence de l'eau 30%HT 120 000 €
TOTAL ESTIMÉ (hors frais d'animation)							480 000€	120 000€
INDICATEURS DE MOYENS ET DE RÉSULTATS								
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de schémas directeurs des eaux de pluie intégrant les rejets dans les canaux • Nombre des solutions techniques et/ou administratives mises en place • Nombre de conventions signées entre collectivités et ASP 								
CADRE D'ACTION ET RÉFÉRENCES							LIENS ACTIONS PTGE	
							17 - 23	

AXE	AMELIORER LES CONNAISSANCES							
OBJECTIF	Améliorer les connaissances sur les usages et prélèvements associés							
ACTION 8	Inventaire des prélèvements soumis à la loi sur l'eau							
CONTEXTE								
<p>Sur le bassin versant Bresque, le déséquilibre quantitatif sur certaines périodes de l'année entre la ressource disponible et les prélèvements est confirmé et quantifié, et assorti d'objectifs à atteindre. En complément, et compte tenu des sécheresses estivales répétées, le bassin versant a été classé par l'Etat en Zone de Répartition des Eaux (ZRE), par l'arrêté du 27/11/2014, modifiant l'arrêté n°10-055 du 02/02/2010. Ce classement constitue un signal fort de reconnaissance du déséquilibre durablement installé entre la ressource et les prélèvements en eau existants. Il a notamment pour conséquences d'abaisser les seuils de déclaration et d'autorisation des prélèvements et de majorer la redevance prélèvement « Agence de l'Eau ».</p> <p>De plus, les installations soumises à autorisation ou à déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 permettant d'effectuer à des fins non domestiques des prélèvements en eau superficielle ou des déversements, ainsi que toute installation de pompage des eaux souterraines, doivent être pourvues des moyens de mesure ou d'évaluation appropriés. Leurs exploitants ou, s'il n'existe pas d'exploitants, leurs propriétaires sont tenus d'en assurer la pose et le fonctionnement, de conserver trois ans les données correspondantes et de tenir celles-ci à la disposition de l'autorité administrative ainsi que des personnes morales de droit public dont la liste est fixée par décret. Lorsque le prélèvement d'eau est réalisé par pompage, la mesure est effectuée au moyen d'un compteur d'eau. Pour mémoire, le Plan Eau rend obligatoire à compter de 2027, l'installation de compteurs avec télétransmission pour tous les prélèvements correspondant au seuil d'autorisation.</p> <p>→ Depuis 2010, seulement deux forages ont été déclarés en préfecture, sur les communes de SILLANS-LA-CASCADE et FOX-AMPHOUX. Par ailleurs, certaines collectivités peuvent être amenées à utiliser des puits ou des forages pour répondre à une partie de ses besoins en eau (lavage, arrosage des espaces verts), sans les avoir forcément déclarés.</p>								
DESCRIPTION DE L'ACTION								
Niveau d'engagement	①		②			③		
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Stratégie ↓								
1. Régularisation des prélèvements soumis à la loi sur l'eau	<p>La gestion de la ressource en eau est conditionnée par un socle de connaissance fiable et relativement exhaustif. Dans un premier temps, il est nécessaire d'améliorer la connaissance et le suivi des prélèvements et forages ainsi que les besoins effectifs en eau.</p> <p>Au préalable, un travail de régularisation des prélèvements doit être mené par la  DDTM. Des enquêtes et investigations sont à mener pour un diagnostic complet. Plusieurs sources d'informations peuvent être croisées, afin de repérer d'éventuels prélèvements autres que domestiques, dont notamment la base de données INFOTERRE.</p>							
2. Recensement et inventaire des ouvrages de prélèvement et des usages associés	<p>Il s'agit ensuite de suivre la déclaration annuelle des volumes prélevés au titre de la redevance prélèvement de l'  Agence de l'Eau Rhône Méditerranée.</p>							
3. Suivi des volumes prélevés	<p>L'ensemble de ces informations sont compilées par le  Syndicat Mixte de l'Argens.</p> <p>Enfin, une communication via des interlocuteurs reconnus (Chambre d'agriculture, associations, EPCI...) peut permettre une bonne information sur les objectifs recherchés par les services de l'Etat et les acteurs du PTGE.</p>							

LOCALISATION DE L'ACTION								
 Masses d'eau concernées		Bassin de La Bresque en totalité						
 Communes concernées		Bassin de La Bresque en totalité						
OBJECTIFS VISÉS								
 Résultats attendus		<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des connaissances et mise en conformité règlementaire Inventaire des prélèvements soumis à la loi sur l'eau 						
 Usages et acteurs cibles		<ul style="list-style-type: none"> Préleveurs 						
 Gains escomptés		<ul style="list-style-type: none"> Préservation de la ressource en eau par une meilleure connaissance des prélèvements 						
 Objectif de réduction Horizon 2030								
CONDITIONS D'EXECUTION DE L'ACTION								
 Maîtrise(s) d'ouvrage		<ul style="list-style-type: none"> DDTM Agence de l'eau RMC 						
 Partenaires		<ul style="list-style-type: none"> Syndicat Mixte de l'Argens Chambre d'agriculture Collectivités 						
 Conditions préalables								
PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS IDENTIFIÉES EN 2024 (liste non exhaustive)								
*ND : Non défini								
N°	Maître(s) d'ouvrage	Nature de l'opération	Mode de réalisation	Délai	Nbr	Coût unitaire €TTC	Montant €TTC	Financement % / €
1	 Syndicat Mixte de l'Argens	Partage et bancarisation de données	Interne	2025 à 2031				
TOTAL ESTIMÉ (hors frais d'animation)							€	€
INDICATEURS DE MOYENS ET DE RÉSULTATS								
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de contacts et de vérification effectuées Nombre d'ouvrages déclarés Evolution des volumes déclarés 								
CADRE D'ACTION ET RÉFÉRENCES								LIENS ACTIONS PTGE
<ul style="list-style-type: none"> → Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau Axe I Mesure 12 → Plan d'Adaptation au Changement Climatique Rhône Méditerranée 2024 - 2030  Réviser les autorisations de prélèvements								

AXE	AMELIORER LES CONNAISSANCES
OBJECTIF	Améliorer les connaissances sur les usages et prélèvements associés
ACTION 9	Amélioration de la connaissance et de la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

CONTEXTE

L'article L.2224-7-1 du CGCT impose aux collectivités de mettre en œuvre « un schéma de distribution d'eau potable déterminant les zones desservies par le réseau de distribution ». Ce schéma, qui comprend notamment un descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable et qui doit définir les pertes en eau depuis le réseau d'alimentation, devait être établi avant fin 2013. La réalisation des Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) constitue la première étape d'une planification efficace de travaux d'économie de la ressource, leur actualisation doit également être programmée pour s'assurer de la pérennisation issue du schéma et l'adaptation du programme de travaux en conséquence. Sur le bassin, certains schémas sont anciens et doivent être actualisés.

Communes	Production, transport et stockage	Distribution	SDAEP	ICGP (2021) 120
AUPS Compétence communale	DSP Syndicale : Syndicat Mixte des Eaux du Verdon	DSP (affermage) : Suez	2011	89
MOISSAC-BELLEVUE Compétence communale	DSP Syndicale : Syndicat Mixte des Eaux du Verdon	DSP (affermage) : Suez	2008	85
REGUSSE Compétence communale	DSP Syndicale : Syndicat Mixte des Eaux du Verdon	DSP (affermage) : Suez	2007	95
TOURTOUR Compétence communale	Régie municipale avec autonomie financière		2006	-
VILLECROZE Compétence communale	Régie municipale avec autonomie financière mais sans personnalité morale		2022	95
ENTRECASTEAUX Compétence CAPV	Régie des eaux de la Provence Verte <i>Régie avec autonomie financière et personnalité morale</i>		2009	90
FOX-AMPHOUX Compétence communale	DSP Syndicale : Syndicat Mixte des Eaux du Verdon	DSP (affermage) : Aqualter	2016	110
MONTMEYAN Compétence communale	DSP Syndicale : Syndicat Mixte des Eaux du Verdon	DSP (affermage) : Suez	2023	85
SALERNES Compétence DPVa	DSP Syndicale : Syndicat Mixte des Eaux du Verdon	DSP (affermage) : Suez	2006	85
SILLANS-LA-CASCADE Compétence DPVa	DSP Syndicale : Syndicat Mixte des Eaux du Verdon	DSP (affermage) : Suez	2009	85

Par ailleurs, chaque service est tenu d'établir annuellement un RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service). Le RPQS intègre un certain nombre d'indicateurs techniques permettant, entre autres, de suivre l'évolution d'un service d'une année sur l'autre et de comparer les services voisins.

La gestion de la ressource en eau est conditionnée par un socle de connaissance fiable et relativement exhaustif. Il est nécessaire d'améliorer la connaissance et la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Niveau d'engagement	1	2	3				
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Stratégie ↓	Il est important que les collectivités programment ou actualisent un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP). Au-delà du contenu classique de ces schémas, il est important que les documents intègrent une analyse des ressources disponibles et des besoins actuels et futurs, une analyse détaillée des usages publics de l'eau et des possibilités de suivi en continu de la performance des réseaux. Une fois la connaissance acquise et le bilan besoin / ressource établi, une stratégie d'optimisation de la ressource en eau peut être définie en hiérarchisant les solutions envisagées et en précisant les débits et volumes économisés.						
1. Actualisation des Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP)	→ Le SDAEP des communes de Tourtour et Moissac-Bellevue est en cours d'actualisation. De plus, la Dracénie Provence Verdon agglomération envisage l'élaboration d'un SDAEP intercommunal.						
2. Intégration d'une stratégie	Dans son rôle d'appui, le Syndicat Mixte de l'Argens rappelle aux maîtres d'ouvrages les attentes exprimées dans le cadre du PTGE et procède au suivi de l'état d'avancement des SDAEP à l'échelle du bassin versant.						

d'optimisation de la ressource en eau	L'Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale permet également d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre leur évolution.							
3. Suivi de la gestion patrimoniale des réseaux	De plus, plusieurs outils peuvent être mis à la disposition des gestionnaires d'eau potable afin de mesurer les volumes transitant dans le système et faciliter la gestion des réseaux : la sectorisation, la télégestion et la télérelève. L'opportunité de mettre en place ces outils doit être étudiée.							
LOCALISATION DE L'ACTION								
 Masses d'eau concernées	Bassin de La Bresque en totalité							
 Communes concernées	Bassin de La Bresque en totalité							
OBJECTIFS VISÉS								
 Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la connaissance du fonctionnement des réseaux Réflexion prospective de la disponibilité de la ressource face aux besoins 							
 Usages et acteurs cibles	<ul style="list-style-type: none"> Gestionnaires d'eau potable 							
 Gains escomptés	<ul style="list-style-type: none"> Préservation de la ressource en eau par une meilleure planification 							
 Objectif de réduction Horizon 2030								
CONDITIONS D'EXECUTION DE L'ACTION								
 Maîtrise(s) d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> DPVa (pour les communes de Sillans-la-Cascade et Salernes) Régie des Eaux de la Provence Verte (pour la commune d'Entrecasteaux) Fox-Amphoux (transfert - 2026) Régusse, Moissac-Bellevue, Aups, Tourtour, Villecroze (transfert - 2026) 							
 Partenaires								
 Conditions préalables	<ul style="list-style-type: none"> Un effort particulier est attendu sur les communes vulnérables en potable (communes déclarées en tension par l'ARS lors des sécheresses 2022-2023 ou communes identifiées vulnérables par la démarche Var Eau 2050). L'avancement est également dépendant des transferts de compétences prévus en 2026. 							
PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS IDENTIFIÉES EN 2024 (liste non exhaustive) *ND : Non défini								
N°	Maître(s) d'ouvrage	Nature de l'opération	Mode de réalisation	Délai	Nbr	Coût unitaire €TTC	Montant €TTC	Financement % / €
1	 Tourtour	Actualisation du SDAEP	ND	2025			116 880 €	Agence de l'eau 50%HT / 48 700 €
2	 Moissac-Bellevue	Actualisation du SDAEP	ND	2025			ND	Les taux de la participation prévisionnelle de l'Agence de l'eau sont définis sur la base de l'assiette financière qui pourra être retenue au regard des règles d'éligibilité et des modalités d'intervention définies par le 12 ^{ème} programme.
3	 DPVa	Elaboration d'un SDAEPi	ND	2025 2026			ND	
TOTAL ESTIMÉ (hors frais d'animation)							116 880 €	
INDICATEURS DE MOYENS ET DE RÉSULTATS								
<ul style="list-style-type: none"> Suivi des SDAEP et nombre de schémas actualisés Taux de remplissage SISPEA Suivi de l'Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale (ICGP) 								
CADRE D'ACTION ET RÉFÉRENCES							LIENS ACTIONS	
→ Plan d'Adaptation au Changement Climatique Rhône Méditerranée 2024 - 2030  Engager un plan de réduction des fuites							PTGE 19 - 21	
→ Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 4-11								

AXE	AMELIORER LES CONNAISSANCES							
OBJECTIF	Améliorer les connaissances sur les usages et prélèvements associés							
ACTION 10	Inventaire des prélèvements domestiques et évaluation de leur impact cumulé							
CONTEXTE								
<p>La législation autorise un particulier à créer sur sa parcelle un forage dédié à son usage privé. Compte-tenu du caractère karstique des sous-sols, une très grande partie des propriétaires dispose ainsi de sa propre ressource, parfois en complément d'un raccordement au réseau collectif d'alimentation en eau potable. En période estivale – et de façon assez récente - il est rapporté que certains forages se tarissent, ce qui, outre le fait de compliquer la vie des usagers, marque bien une évolution dans la disponibilité de la ressource.</p> <p>La définition de « prélèvement à but domestique » est donnée à l'article R.214-5 du code de l'environnement. Ces prélèvements, essentiellement pour l'arrosage des jardins privatifs et le remplissage des piscines, s'effectuent principalement dans les ressources souterraines et nappes d'accompagnement. Aucune donnée quantitative n'est connue vis-à-vis des prélèvements domestiques sollicitant les eaux superficielles. La Loi sur l'eau et les milieux aquatiques a introduit l'obligation de déclaration au maire de la commune concernée de tout prélèvement réalisé à des fins d'usage domestique de l'eau, au sens de l'article R. 214-5 du Code de l'environnement. L'article L 2224-12 du CGCT permet désormais aux agents du service d'eau potable d'accéder aux propriétés privées pour contrôler les installations intérieures de distribution d'eau potable et les ouvrages de prélèvement, puits ou forages. En complément, le Décret n° 2008-652 du 2 juillet 2008 précise le contenu de la déclaration en mairie, désormais obligatoire, ainsi que les modalités de ce contrôle (articles R. 2224-22 à R. 2224-22-6 du CGCT).</p> <p>Depuis le 1^{er} février 2024, le déclarant, l'entreprise de forage dans le cas d'un nouvel ouvrage ou le propriétaire dans le cas d'une régularisation, peut déclarer son forage sur le site DUPLOS. Le Cerfa n°13837*03 est automatiquement renseigné à l'issue du processus en ligne et directement envoyé en mairie et aux services de l'Etat compétents.</p> <p>→ En 2022, seulement 49 forages domestiques sont déclarés à l'échelle du bassin versant. L'étude d'évaluation des volumes prélevables les a estimés à 13 000 m³ annuels.</p>								
DESCRIPTION DE L'ACTION								
Niveau d'engagement	①		②			③		
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Stratégie ↓	Les prélèvements domestiques peuvent avoir un impact quantitatif et qualitatif sur la ressource en eau. Dans ce cadre, le Syndicat Mixte de l'Argens propose la diffusion d'une campagne d'information précisant les aspects règlementaires, ainsi que les enjeux environnementaux et sanitaires. Il appartient ensuite au devoir du maire de rappeler à ses habitants la nécessité de déclarer ces ouvrages et prélèvements.							
1. Organisation d'une campagne de sensibilisation	Il est nécessaire de recenser les déclarations officielles de prélèvement en mairie. Elle comprend les noms et adresses des propriétaires, la localisation précise de l'ouvrage et ses principales caractéristiques, les usages auxquels l'eau prélevée est destinée, et si le rejet ultérieur dans le réseau public de collecte des eaux usées.							
2. Recensement et inventaire des prélèvements à usages domestiques	L'évaluation des prélèvements domestiques peut également être envisagée sur la base des connaissances des services d'alimentation en eau potable et d'assainissement. Différentes approches sont proposées :							
3. Evaluation de l'impact cumulé des prélèvements à usages domestiques	<p>→ La recherche des faibles consommations par rapport à la composition de ménages peut indiquer l'utilisation d'une eau prélevée par forage privé. Cette analyse statistique peut être croisée à la localisation du bâti et le plan de réseau d'eau.</p> <p>→ Il est possible de tenir compte de la facturation du service assainissement. En effet, certaines habitations sont raccordées au réseau public d'assainissement tout en disposant d'une alimentation totale ou partielle en eau depuis un forage. Dans ce cas, il n'est pas possible pour le délégataire de prendre en compte leur consommation réelle en eau pour appliquer les redevances d'assainissement. La redevance est alors calculée sur la base d'un « forfait forage » correspondant à 120m³/an.</p>							

	<p>→ Il est également proposé de recouper les données existantes avec les forages identifiés par les SPANC dans le cadre des contrôles d'installations. Pour cela, les services doivent disposer d'un système de géolocalisation et d'une base de données.</p> <p>→ La base de données INFOTERRE peut également être consultée pour connaître l'implantation des forages.</p> <p>Une recherche par visite du linéaire de cours d'eau peut également permettre de recenser les prélèvements en cours d'eau.</p> <p>Une base de données recensant l'ensemble des prélèvements domestiques déclarés pourra être créée et suivie par le Syndicat Mixte de l'Argens. Enfin, une estimation globale de ces prélèvements pourra être initiée dans le cadre du PTGE.</p>							
LOCALISATION DE L'ACTION								
 Masses d'eau concernées	Bassin de La Bresque en totalité							
 Communes concernées	Bassin de La Bresque en totalité							
OBJECTIFS VISÉS								
 Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des connaissances 							
 Usages et acteurs cibles	<ul style="list-style-type: none"> Entreprise de forages / propriétaires Agriculteurs 							
 Gains escomptés	<ul style="list-style-type: none"> Préservation de la ressource en eau par une meilleure connaissance des prélèvements 							
 Objectif de réduction Horizon 2030								
CONDITIONS D'EXECUTION DE L'ACTION								
 Maîtrise(s) d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> Syndicat Mixte de l'Argens Collectivités Gestionnaires d'eau potable / SPANC 							
 Partenaires								
 Conditions préalables								
PROGRAMMATION DES OPERATIONS IDENTIFIEES EN 2024 (liste non exhaustive)								
*ND : Non défini								
N°	Maître(s) d'ouvrage	Nature de l'opération	Mode de réalisation	Délai	Nbr	Coût unitaire €TTC	Montant €TTC	Financement % / €
1	 Syndicat Mixte de l'Argens	Campagne d'information et de sensibilisation	ND	2026	ND	ND	ND	<p>La Région pourra financer les opérations éligibles à son programme d'intervention, selon les modalités d'aide en vigueur à la date de chaque décision d'aide et sous réserve des disponibilités financières.</p> <p>Les taux de la participation prévisionnelle de l'Agence de l'eau sont définis sur la base de l'assiette financière qui pourra être retenue au regard des règles d'éligibilité et des modalités d'intervention définies par le 12^{ème} programme.</p>
2		Analyse des données	ND (stage ?)	2026				
3		Création et suivi d'une BD	ND (stage ?)	2026 à 2031			ND	
TOTAL ESTIMÉ (hors frais d'animation)							€	€
INDICATEURS DE MOYENS ET DE RÉSULTATS								
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de prélèvements identifiés à usage en eau domestique Nombre de prélèvements et ouvrages déclarés en mairie 								
CADRE D'ACTION ET RÉFÉRENCES							LIENS ACTIONS	
<p>→ Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau Axe I Mesure 13</p> <p>→ Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 7-06</p>							PTGE	

AXE	AMELIORER LES CONNAISSANCES							
OBJECTIF	Améliorer les connaissances sur les usages et prélèvements associés							
ACTION 11	Inventaire des canaux à enjeux agricole							
CONTEXTE								
<p>Les canaux d'irrigation de la Bresque sont utilisés pour l'arrosage de jardins et de potagers privés, ainsi que pour des usages agricoles professionnels. Ces usages, bien que cruciaux pour le territoire, sont encore mal connus des services de l'État. Il est donc indispensable de dresser un inventaire des usages agricoles au sein des structures collectives d'irrigation.</p> <p>Cet inventaire permettra de mieux comprendre les enjeux des canaux d'irrigation de la Bresque, tout en tenant compte des besoins et des pratiques des agriculteurs (PHASE 1). Face à ces enjeux, il est pertinent de proposer des solutions visant à économiser l'eau et à moderniser les infrastructures hydrauliques. Les plans d'actions définis par structure prioritaire viseront à réduire l'impact des canaux sur la ressource en eau tout en préservant les usages agricoles (PHASE 2).</p>								
DESCRIPTION DE L'ACTION								
Niveau d'engagement	①		②			③		
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Stratégie ↓								
1. Inventaire des usages agricoles par canal	L'opération est portée par la Chambre d'agriculture . Elle vise à inventorier les usages agricoles au sein des structures collectives d'irrigation dans le bassin de la Bresque. Ce travail comprend la cartographie des espaces agricoles et des friches pour chaque canal, en les croisant avec le zonage des plans locaux d'urbanisme. Avec l'aide d'un référent local, les caractéristiques agricoles de chaque canal sont déterminées. L'estimation des volumes d'eau prélevés par les agriculteurs et de leurs besoins en eau est également réalisée.							
2. Définition de plans d'actions pour réaliser des économies en eau	À partir de cet inventaire, des plans d'action sont élaborés pour chaque structure collective d'irrigation présentant un enjeu agricole. Ces plans d'action comprennent le ciblage des priorités, un calendrier de réalisation, un budget, et l'identification des acteurs à associer, notamment le rôle de la Chambre d'Agriculture. La sélection des canaux se concentre sur ceux présentant des enjeux agricoles significatifs et où des économies d'eau sont nécessaires.							
3. Restitution et partage de l'inventaire et des actions menées	Enfin, une restitution complète du travail est organisée. Des ateliers et des réunions seront tenus avec toutes les structures d'irrigation, les agriculteurs et les acteurs de la Bresque. Ces rencontres permettent de communiquer sur l'inventaire réalisé et de présenter des exemples d'actions mises en place pour économiser l'eau.							
LOCALISATION DE L'ACTION								
 Masses d'eau concernées	Bassin de La Bresque en totalité							
 Communes concernées	Bassin de La Bresque en totalité							

OBJECTIFS VISÉS								
✓ Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Inventaire des usages agricoles au sein des canaux de la Bresque Plans d'actions permettant des solutions d'économies en eau sur les canaux ayant des enjeux agricoles Communication des résultats 							
👤 Usages et acteurs cibles	<ul style="list-style-type: none"> Gestionnaires de canaux (ASA, ASL) Exploitants agricoles au sein des canaux 							
🎯 Gains escomptés	<ul style="list-style-type: none"> Préservation de la ressource en eau Contribution aux objectifs d'économie d'eau du PTGE 							
💧 Objectif de réduction Horizon 2030								
CONDITIONS D'EXECUTION DE L'ACTION								
👤 Maîtrise(s) d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> Chambre d'agriculture / Syndicat Mixte de l'Argens ou collectivités 							
👥 Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> Syndicat Mixte de l'Argens Gestionnaires de canaux Collectivités 							
📋 Conditions préalables	<ul style="list-style-type: none"> La réalisation de cette opération est conditionnée à la mise en place d'une convention avec le Syndicat Mixte de l'Argens et/ou Collectivités. L'estimation des besoins est évolutive, en raison notamment des situations de sécheresse, des mises en culture de friches ou encore de changement de cultures. 							
PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS IDENTIFIÉES EN 2024 (liste non exhaustive)								
*ND : Non défini								
N°	Maître(s) d'ouvrage	Nature de l'opération	Mode de réalisation	Délai	Nbr	Coût unitaire €TTC	Montant €TTC	Financement % / €
1	👤 Chambre d'agriculture	Enquête et analyse des usages agricoles	Interne	2026 2027	Nbr de canaux		27 500 €	Les taux de la participation prévisionnelle de l'Agence de l'eau sont définis sur la base de l'assiette financière qui pourra être retenue au regard des règles d'éligibilité et des modalités d'intervention définies par le 12 ^{ème} programme.
2		Définition d'un plan d'action	Interne	2026 2027	Nbr canaux sélectionnés			
3		Restitution des travaux	Interne	2026 2027			ND	
TOTAL ESTIMÉ (hors frais d'animation)							27 500 €	€
INDICATEURS DE MOYENS ET DE RÉSULTATS								
<ul style="list-style-type: none"> Fiche de synthèse et cartographies par canal Données cartographiques sous format SIG et des tableurs de données sous format Excel Comptes rendus des échanges et des réunions Fiche détaillée du plan d'action par canal 								
CADRE D'ACTION ET RÉFÉRENCES						LIENS ACTIONS PTGE		
REX : Usages agricoles dans les canaux d'irrigation : état des lieux et plan d'actions, sur les sous-bassins versants déficitaires du Gapeau et du Caramy-Issole.						23 – 24		

AXE	AMELIORER LES CONNAISSANCES						
OBJECTIF	Engager une démarche prospective						
ACTION 12	Etat des lieux et perspectives de l'alimentation en eau du Var à l'horizon 2050						
CONTEXTE							
<p>L'année 2022 est particulièrement représentative d'une situation à laquelle le département du Var pourrait être de plus en plus souvent confronté. La succession d'un hiver, d'un printemps et d'un été secs à l'échelle de la région n'ont pas seulement eu des conséquences sur la recharge des aquifères locaux et sur les débits d'étiage des cours d'eau. Les retenues du système Durance-Verdon ont également durement souffert du manque de précipitations, notamment du manque de précipitations hivernales nécessaires à la constitution d'un stock d'eau sous forme neigeuse en amont des retenues.</p> <p>La situation de l'année 2022 dans le Var n'est qu'une déclinaison locale des changements climatiques en cours à l'échelle planétaire. Elle doit inciter à trouver et développer rapidement les stratégies, initiatives et mesures qui permettront de réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains contre les effets de ces changements.</p>							
DESCRIPTION DE L'ACTION							
Niveau d'engagement	①		②			③	
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Stratégie ↓							
1. Etat des lieux et tendances	<p>Dans un premier temps, l'étude portée le Conseil Départemental vise à faire l'état des lieux de la situation climatique des 50 dernières années et de présenter l'évolution du climat à l'horizon 2050. Cette analyse est complétée d'un état, par usage et par bassin versant, des volumes utilisés actuellement, des tendances des 10 à 20 dernières années et des volumes restitués aux masses d'eau. Enfin, l'évolution du volume de ressources en eau disponibles à l'horizon 2050 dans le contexte de changement climatique est étudiée.</p>						
2. Définition de scénarios prospectifs	<p>Dans un deuxième temps, il s'agit de définir des scénarios prospectifs en concertation avec les territoires. Le prestataire apporte des éléments de contexte préalablement au travail sur les scénarios. Le prestataire construit, avec le comité technique élargi, un scénario tendanciel puis accompagne les acteurs des territoires dans la définition a minima de 2 scénarios prospectifs contrastés.</p>						
3. Proposition de leviers d'adaptation pour réduire la vulnérabilité des territoires au risque de rupture	<p>Cette étape est une étape intermédiaire vers le produit final de l'étude qui est d'identifier la vulnérabilité au risque de manque d'eau des scénarios proposés et les leviers d'adaptation pour tendre vers l'équilibre et la résilience des territoires.</p>						
LOCALISATION DE L'ACTION							
 Masses d'eau concernées							
 Communes concernées	Département du Var						

OBJECTIFS VISÉS								
✓ Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des connaissances Stratégie d'adaptation au changement climatique 							
👥 Usages et acteurs cibles	<ul style="list-style-type: none"> Institutionnels, collectivités, EPCI, fédérations de professionnels 							
🎯 Gains escomptés	<ul style="list-style-type: none"> Préservation de la ressource en eau par une meilleure planification et anticipation 							
💧 Objectif de réduction Horizon 2030								
CONDITIONS D'EXECUTION DE L'ACTION								
👤 Maîtrise(s) d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> Conseil départemental du Var 							
🤝 Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> Technique : CEREMA, BRGM, HB Conseil Financier : Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, Région Sud, Banque des Territoires, Etat, CEREMA 							
📋 Conditions préalables								
PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS IDENTIFIÉES EN 2024 (liste non exhaustive)								
*ND : Non défini								
N°	Maître(s) d'ouvrage	Nature de l'opération	Mode de réalisation	Délai	Nbr	Coût unitaire €TTC	Montant €TTC	Financement % / €
1	👤 Conseil Départemental du Var	Etude	Externe (CEREMA)	2024 – 2025 (18 mois)	1	350 k€	350 k€* (Hors subvention pour charge de service public CEREMA)	Agence de l'eau 50% Région 18.5% Banque des Territoires 11.5%
TOTAL ESTIMÉ (hors frais d'animation)							350 000 €	280 082 €
INDICATEURS DE MOYENS ET DE RÉSULTATS								
<ul style="list-style-type: none"> Avancement de l'étude 								
CADRE D'ACTION ET RÉFÉRENCES							LIENS ACTIONS	
→ Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 0-02 / 7-04 → Plan d'Adaptation au Changement Climatique Rhône Méditerranée 2024 - 2030 🎯 3 Engager d'ici 2027 une démarche prospective							PTGE 13	

AXE	AMELIORER LES CONNAISSANCES						
OBJECTIF	Engager une démarche prospective						
ACTION 13	Etude de vulnérabilité du bassin de l'Argens face aux impacts hydrologiques du changement climatique, par une approche prospective collective						
CONTEXTE							
<p>Les travaux du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) attestent que le climat change et que ses impacts sur les ressources en eau vont s'intensifier et s'accélérer dans les prochaines décennies. Les crises climatiques vécues ces dernières années alertent sur l'intensité des phénomènes auxquels les décideurs, les élus et l'ensemble des usagers de l'eau doivent se préparer.</p> <p>Quelle que soit l'évolution des précipitations, tous les territoires du bassin doivent se préparer à avoir moins d'eau disponible en été. Les débits d'étiage vont continuer à baisser au cours des prochaines décennies, de l'ordre de -10 à -60 % à l'horizon 2050 selon les cours d'eau.</p> <p>Dans ce contexte, les acteurs de l'eau doivent se préparer à des phénomènes nouveaux, variables en fréquence et en intensité. Les contrastes inter saisonniers ou d'une année à l'autre vont s'amplifier. L'avenir ne peut s'envisager que par le seul prolongement du passé. A ce titre, les démarches prospectives à l'échelle des bassins versants aident les décideurs à accompagner les changements.</p>							
DESCRIPTION DE L'ACTION							
Niveau d'engagement	①		②			③	
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Stratégie ↓	<p>Les objectifs de l'étude, portée par le Syndicat Mixte de l'Argens sont notamment d'anticiper les enjeux en matière de déséquilibre hydrique à l'échelle du bassin de l'Argens et d'adopter collectivement une stratégie d'adaptation au changement climatique. Elle permet d'arbitrer les décisions prises dans le cadre des Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) et du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Une attention particulière doit être portée sur l'articulation entre cette étude et le projet VAR EAU 2050, porté par le Conseil Départemental.</p> <p>Cette étude se concentre sur l'hydrologie de surface et la manière d'exploiter cette ressource sur le bassin, avec une attention particulière sur les sous-bassins versants notifiés en situation déficitaire.</p> <p>Initiée par une présentation descriptive, scientifique et statistique des impacts du changement climatique, cette étude cherche à mieux cerner les évolutions possibles de la pluviométrie et par conséquent, du régime de l'Argens et de ses principaux affluents. Pour cela, une chaîne de modélisations climatiques et hydrologiques, incluant des représentations actuelles et futures du climat, de la ressource en eau et des demandes en eau pourra être établie.</p> <p>Sur cette base, les enjeux d'adaptation au changement climatique du périmètre d'étude peuvent être définis et partagés (phase 3 de la présente étude). Les initiatives et mesures prises pour réduire la vulnérabilité doivent être pertinentes et adaptées au contexte local afin de pouvoir être déclinées au sein des outils de planification existants.</p> <p>Les résultats prospectifs de cette étude permettent d'alimenter le plan d'action du PTGE et réviser son niveau d'ambition, lors du bilan annuel 2027.</p>						
1. Etat des lieux et tendances							
2. Définition de scénarios prospectifs							
3. Stratégie prospective territoriale d'adaptation							
LOCALISATION DE L'ACTION							
 Masses d'eau concernées	Bassin de l'Argens						
 Communes concernées	Bassin de l'Argens						

OBJECTIFS VISÉS								
✓ Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des connaissances Stratégie d'adaptation au changement climatique 							
👤 Usages et acteurs cibles	<ul style="list-style-type: none"> Institutionnels, collectivités, EPCI 							
🎯 Gains escomptés	<ul style="list-style-type: none"> Préservation de la ressource en eau par une meilleure planification et anticipation 							
💧 Objectif de réduction Horizon 2030								
CONDITIONS D'EXECUTION DE L'ACTION								
👤 Maîtrise(s) d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> Syndicat Mixte de l'Argens 							
👥 Partenaires								
📄 Conditions préalables								
PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS IDENTIFIÉES EN 2024 (liste non exhaustive)								
*ND : Non défini								
N°	Maître(s) d'ouvrage	Nature de l'opération	Mode de réalisation	Délai	Nbr	Coût unitaire €TTC	Montant €TTC	Financement % / €
1	👤 Syndicat Mixte de l'Argens	Etude	Externe (IREEDD)	2024 2025 2026 (18 mois)	1		180 000 €	Agence de l'eau 50% 90 000 € Région 30% 54 000 €
TOTAL ESTIMÉ (hors frais d'animation)							180 000 €	144 000 €
INDICATEURS DE MOYENS ET DE RÉSULTATS								
<ul style="list-style-type: none"> Avancement de l'étude 								
CADRE D'ACTION ET RÉFÉRENCES							LIENS ACTIONS PTGE	
→ Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 0-02 / 7-04 → Plan d'Adaptation au Changement Climatique Rhône Méditerranée 2024 - 2030 👤 Engager d'ici 2027 une démarche prospective							12	

AXE	GERER LES SITUATIONS DE SECHERESSE							
OBJECTIF	Prévenir les situations de crise par une meilleure information							
ACTION 14	Suivi et information sur la situation hydrologique de la Bresque et de ses affluents							
CONTEXTE								
<p>L'amélioration de la gestion des étiages passe par l'anticipation des périodes de tension. Un des objectifs du PTGE est d'éviter les situations de crise liées aux sécheresses par une meilleure gestion de la ressource. Le PTGE permet ainsi d'apporter l'ensemble des éléments aidant à la décision, afin que les préleveurs puissent être acteurs d'une gestion de l'eau cohérente et fonctionnelle.</p> <p>Le bassin versant bénéficie d'une seule station hydrométrique de l'État : la Bresque à Salernes (code Y511500202), située à 14,7 km de la confluence avec l'Argens. Il est donc nécessaire de compléter/conforter le réseau de mesure et d'analyse avant de le valoriser auprès des usagers du bassin. Pour mémoire, le Débit Objectif Etiage est notifié au Pont Roux à Entrecasteaux. A ce jour, aucune station ne permet son suivi.</p> <p>De 2016 à 2021, la Chambre d'agriculture et le Centre de Ressource et d'Innovation pour l'Irrigation et l'Agrométéorologie, accompagnés du Syndicat Mixte de l'Argens ont réalisé différentes mesures de débits en cours d'eau et au niveau de canaux. Une nouvelle campagne de mesure des débits prélevés a été organisée par le Syndicat Mixte de l'Argens d'avril à octobre 2022. Ces données ont pu être analysées lors de l'élaboration du PTGE.</p> <p>→ Depuis le mois de février 2023, le Syndicat Mixte de l'Argens complète ce réseau de suivi par une mesure à fréquence mensuelle du débit de la Bresque et ses affluents pour une meilleure connaissance du fonctionnement hydrologique et une gestion équilibrée de la ressource en eau. Les points de mesures sont définis stratégiquement à l'échelle du territoire : 8 sur la Bresque et 10 sur les affluents. Un bulletin hydrologique mensuel est diffusé.</p>								
DESCRIPTION DE L'ACTION								
Niveau d'engagement	①		②			③		
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Stratégie ↓	Une bonne connaissance des débits d'étiage est indispensable pour assurer une gestion optimale de la ressource et anticiper les situations de crise. Elle nécessite également un transfert d'information vers les usagers et le grand public.							
1. Suivi des stations hydrométriques	Le Syndicat Mixte de l'Argens assure le suivi des débits mesurés à Salernes – station Les Vingalières. Ce réseau de suivi permet de fournir des données sur une chronique importante. De plus, le Syndicat Mixte de l'Argens prévoit d'équiper une station hydrométrique en continu au droit du franchissement de la RD 562, au Pont Roux. Ce point stratégique de référence du SDAGE permettra de vérifier le respect des débits réglementaires (DOE, DCR) et les effets du PTGE.							
2. Suivi complémentaire de points de mesure	En complément de ce réseau, le Syndicat Mixte de l'Argens pérennise le suivi des débits mis en place depuis 2023. Un protocole et des fiches stations sont proposés et discutés avec les acteurs du PTGE. Ces points sont utiles à la gestion de la ressource en eau et des prélèvements au niveau local. Ce suivi doit en effet permettre de mieux comprendre l'influence des prélèvements et localiser les zones d'échanges.							
3. Analyse des données et information	La diffusion de ces différents résultats est assurée par le Syndicat Mixte de l'Argens par le biais du bulletin hydrologique. Ce bulletin précise également les arrêtés de restriction du Plan d'Action Sécheresse en vigueur. Il a en effet été rappelé la nécessité d'assurer une information efficace des mesures en vigueur, afin de renforcer la prise de conscience citoyenne sur l'état de la ressource en eau et favoriser le respect des arrêtés. Ce dernier peut être relayé, sous différents formats, par les différents acteurs du PTGE.							
LOCALISATION DE L'ACTION								
 Masses d'eau concernées	Bassin de la Bresque en totalité							
 Communes concernées	Bassin de la Bresque en totalité							

OBJECTIFS VISÉS									
✓ Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Densification du réseau de suivi des débits des cours d'eau Amélioration des connaissances du fonctionnement hydrologique 								
👤 Usages et acteurs cibles	<ul style="list-style-type: none"> Préleveurs 								
🎯 Gains escomptés	<ul style="list-style-type: none"> Anticipation des situations de sécheresse par un suivi amélioré et partagé de la ressource en eau 								
💧 Objectif de réduction Horizon 2030									
CONDITIONS D'EXECUTION DE L'ACTION									
👤 Maîtrise(s) d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> Syndicat Mixte de l'Argens 								
👥 Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> Services de l'Etat 								
📋 Conditions préalables	Ce suivi et la diffusion d'informations doivent être pérenniser en période hivernale pour faciliter l'anticipation des sécheresses.								
PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS IDENTIFIÉES EN 2024 (liste non exhaustive)									
*ND : Non défini									
N°	Maître(s) d'ouvrage	Nature de l'opération	Mode de réalisation	Délai	Nbr	Coût unitaire €TTC	Montant €TTC	Financement % / €	
1	👤 Syndicat Mixte de l'Argens	Création d'une station hydrométrique	Externe	2024 2025	1	52 000 €	52 000 €	<i>La Région pourra financer les opérations éligibles à son programme d'intervention, selon les modalités d'aide en vigueur à la date de chaque décision d'aide et sous réserve des disponibilités financières. Les taux de la participation prévisionnelle de l'Agence de l'eau sont définis sur la base de l'assiette financière qui pourra être retenue au regard des règles d'éligibilité et des modalités d'intervention définies par le 12^{ème} programme.</i>	
2		Campagnes de jaugeage	Interne	2024 à 2031	12 / an				
3		Acquisition d'un courantomètre		2026	1	8 000 €	8 000 €		
4		Bulletin hydrologique	Interne	2024 à 2031	12 / an				
TOTAL ESTIMÉ (hors frais d'animation)							60 000 €	€	
INDICATEURS DE MOYENS ET DE RÉSULTATS									
<ul style="list-style-type: none"> Création d'une station hydrométrique Nombre de campagnes effectuées Nombre de bulletins diffusés Suivi des arrêtés de restriction, par le nombre de jours en situation de crise 									
CADRE D'ACTION ET RÉFÉRENCES								LIENS ACTIONS PTGE	
<ul style="list-style-type: none"> Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau Axe V Mesure 52 Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 7-07 PAPI de l'Argens Action A16 								1 - 2 - 5 - 15 - 16	

AXE	GERER LES SITUATIONS DE SECHERESSE						
OBJECTIF	Prévenir les situations de crise par une meilleure information						
ACTION 15	Gestion des étiages et valorisation des bonnes pratiques						
CONTEXTE							
<p>L'amélioration de la gestion des étiages passe par l'anticipation des périodes de tension. Un des objectifs du PTGE est d'éviter les situations de crise liées aux sécheresses par une meilleure gestion de la ressource. Le PTGE permet ainsi d'apporter l'ensemble des éléments aidant à la décision, afin que les préleveurs puissent être acteurs d'une gestion de l'eau cohérente et fonctionnelle.</p> <p>Il est important de définir en concertation des principes de gestion des étiages pour éviter les crises, et de pouvoir adapter et coordonner cette gestion via un protocole dédié.</p>							
DESCRIPTION DE L'ACTION							
Niveau d'engagement	①		②			③	
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Stratégie ↓							
1. Constitution et animation d'un groupe de travail	<p>Le Syndicat Mixte de l'Argens anime un groupe de travail « gestion des étiages ». Cet espace d'échange et de discussion permet aux préleveurs de gérer collectivement la ressource afin de satisfaire au mieux les usages tout en évitant les crises.</p> <p>Les travaux du groupe permettent notamment la création d'un protocole de gestion des étiages, basé sur différents outils d'aide à la décision.</p> <p>Dans un premier temps, il est utilisé le bulletin hydrologique produit mensuellement par le Syndicat Mixte de l'Argens. D'autres outils sont développés en fonction des besoins.</p>						
2. Elaboration et mise en œuvre d'un protocole de gestion	<p>L'installation d'échelles limnimétriques dans les cours d'eau, facilement visibles depuis la berge, peut s'avérer être une méthode simple et efficace pour alerter sur l'état de la ressource. Ces échelles doivent être localisées de manière stratégique, au niveau de points nodaux de gestion. Ces repères constituent des informations utiles afin d'adapter les consommations en eau ou anticiper les tours d'eau inter-canaux. En effet, selon le débit du cours d'eau et donc de la hauteur d'eau renseignée sur ce type de support, le préleveur peut constater un déficit d'eau dans la rivière et moduler sa consommation de manière à ne pas renforcer le manque d'eau. Le protocole veille ainsi à rendre les usagers autonomes vis-à-vis de l'utilisation de ces différentes échelles.</p>						
3. Communication et valorisation des bonnes pratiques	<p>Ainsi, grâce à ce protocole, les préleveurs sont en mesure d'anticiper la diminution de la ressource, d'être plus réactifs, d'optimiser leurs prélèvements, de laisser suffisamment d'eau pour satisfaire les usages situés en aval et d'éviter la crise et les arrêtés préfectoraux de restriction.</p> <p>Le PTGE vise enfin à valoriser les actions de bonnes pratiques et de gestion mises en œuvre dans le cadre de ce protocole.</p>						
LOCALISATION DE L'ACTION							
 Masses d'eau concernées	Masses d'eaux superficielles						
 Communes concernées	Bassin de la Bresque en totalité						

OBJECTIFS VISÉS								
✓ Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Définition d'un protocole de gestion des étiages Anticipation des modalités de gestion de la ressource Promotion d'une gestion économe de l'eau 							
👤 Usages et acteurs cibles	<ul style="list-style-type: none"> Préleveurs 							
🎯 Gains escomptés	<ul style="list-style-type: none"> Anticipation des situations de crise Contribution aux objectifs d'économie d'eau du PTGE 							
💧 Objectif de réduction Horizon 2030								
CONDITIONS D'EXECUTION DE L'ACTION								
👤 Maîtrise(s) d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> Syndicat Mixte de l'Argens 							
👥 Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> Chambre d'agriculture Services de l'Etat 							
📋 Conditions préalables	<ul style="list-style-type: none"> Les outils d'aide à la décision mis en place ne devront pas être interprétés en substitution des mesures de restriction préfectorales. Une formation ou journée de présentation pourra être nécessaire afin d'accompagner les usagers dans l'interprétation des outils et les conduites à tenir en cas de déficit sur la ressource en eau. 							
PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS IDENTIFIÉES EN 2024 (liste non exhaustive)								
*ND : Non défini								
N°	Maître(s) d'ouvrage	Nature de l'opération	Mode de réalisation	Délai	Nbr	Coût unitaire €TTC	Montant €TTC	Financement % / €
1	👤 Syndicat Mixte de l'Argens	Animation d'un groupe de travail	Interne	2025 2031	ND			
TOTAL ESTIMÉ (hors frais d'animation)							€	€
INDICATEURS DE MOYENS ET DE RÉSULTATS								
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de réunions organisées Elaboration d'un protocole de gestion Suivi des arrêtés de restriction, par le nombre de jours en situation de crise 								
CADRE D'ACTION ET RÉFÉRENCES							LIENS ACTIONS PTGE	
<ul style="list-style-type: none"> → Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau Axe V Mesure 52 → Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 7-07 							15 – 23	

AXE	ASSURER UNE GESTION COLLECTIVE DE LA RESSOURCE						
OBJECTIF	Cibler les efforts de réduction par tronçon homogène du bassin versant						
ACTION 16	Définition de débit objectif par tronçon homogène du bassin						
CONTEXTE							
<p>Pour mémoire, le Débit Objectif Etiage, vise à garantir suffisamment d'eau pour chacun et un débit moyen mensuel de 470L/s à 650L/s au Pont Roux à Entrecasteaux, entre juillet et septembre au moins 8 années sur 10. Les 2 années sur 10 restantes correspondent aux années climatiques exceptionnellement sèches. Le respect de ce débit de référence est conditionné à une réduction des prélèvements sur le bassin et un meilleur partage de la ressource en eau. Ces débits de référence sont issus de la notification préfectorale de 2014.</p> <p>A ce stade, les objectifs d'efforts de réduction ne sont pas répartis entre usagers. Les Débits Objectifs Etiage définis à l'aval du bassin ne permettent pas de cibler et orienter les actions à mettre place pour une meilleure gestion et préservation des milieux aquatiques.</p>							
DESCRIPTION DE L'ACTION							
Niveau d'engagement	①		②			③	
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Stratégie ↓							
1. Analyse des résultats récents	<p>Le programme du PTGE propose d'évaluer le Débit Objectif Etiage et de le décliner sur différents tronçons homogènes du cours d'eau. Ces débits « repères » sont essentiels pour assurer une meilleure gestion de sa ressource.</p>						
2. Définition de points nodaux de gestion	<p>Il est nécessaire, dans ce cadre, d'acquérir une meilleure connaissance du fonctionnement hydrologique et hydrogéologique du bassin (action 5).</p> <p>Il est également important de mettre en place de systèmes de comptage au niveau des différents canaux recensés. Cette action prioritaire sera assurée par la réalisation de diagnostics prévus à l'action 23 du PTGE.</p> <p>En analysant ces différentes informations, le Syndicat Mixte de l'Argens propose de définir un objectif collectif de réduction par tronçon homogène en période d'étiage.</p>						
3. Répartition des efforts de réduction	<p>Par ce travail, les gestionnaires de canaux peuvent notamment se positionner sur une répartition équitable des efforts de réduction des prélèvements par tronçon homogène.</p>						
LOCALISATION DE L'ACTION							
 Masses d'eau concernées	Masses d'eaux superficielles						
 Communes concernées	Bassin de la Bresque en totalité						

OBJECTIFS VISÉS								
✓ Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Définition de débit cible (débit repère) aux points nodaux de gestion en lien avec l'amélioration des connaissances 							
👤 Usages et acteurs cibles	<ul style="list-style-type: none"> Préleveurs 							
🎯 Gains escomptés	<ul style="list-style-type: none"> Préservation de la ressource en par un meilleur partage de la ressource 							
💧 Objectif de réduction Horizon 2030								
CONDITIONS D'EXECUTION DE L'ACTION								
👤 Maîtrise(s) d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> Syndicat Mixte de l'Argens 							
👥 Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse Services de l'Etat (DDTM du Var, DREAL PACA, Office Français de la Biodiversité) 							
📋 Conditions préalables	<ul style="list-style-type: none"> La réalisation de cette action est conditionnée aux résultats des études inscrites au PTGE sur l'amélioration des connaissances. La définition des débits « repère » ou débits « cible » ne se substitue pas aux débits règlementaire (DOE, DCR...) 							
PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS IDENTIFIÉES EN 2024 (liste non exhaustive)								
*ND : Non défini								
N°	Maître(s) d'ouvrage	Nature de l'opération	Mode de réalisation	Délai	Nbr	Coût unitaire €TTC	Montant €TTC	Financement % / €
1	👤 Syndicat Mixte de l'Argens	Définition des débits de gestion	ND	2027 à 2031	ND	ND	ND	<p>La Région pourra financer les opérations éligibles à son programme d'intervention, selon les modalités d'aide en vigueur à la date de chaque décision d'aide et sous réserve des disponibilités financières.</p> <p>Les taux de la participation prévisionnelle de l'Agence de l'eau sont définis sur la base de l'assiette financière qui pourra être retenue au regard des règles d'éligibilité et des modalités d'intervention définies par le 12^{ème} programme.</p>
TOTAL ESTIMÉ (hors frais d'animation)							€	€
INDICATEURS DE MOYENS ET DE RÉSULTATS								
<ul style="list-style-type: none"> Définition de points nodaux de gestion Suivi du respect des débits de gestion 								
CADRE D'ACTION ET RÉFÉRENCES								LIENS ACTIONS PTGE
→ Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 7-07								15 – 23

AXE	ASSURER UNE GESTION COLLECTIVE DE LA RESSOURCE							
OBJECTIF	Assurer une gouvernance et améliorer la gestion des canaux							
ACTION 17	Aide à la mise en réseau des gestionnaires de canaux							
CONTEXTE								
<p>Dans le cadre du PTGE, il est attendu la mise en conformité de l'ensemble des canaux et une fermeture des prises d'eau qui n'ont plus d'usage mais continuent à dériver de l'eau. Il est important de régulariser ces ouvrages pour en assurer une meilleure gestion et réduire les prélèvements bruts. Pour cela, les gestionnaires ont besoin d'être informés sur les procédures et méthodes à suivre. Un accompagnement administratif et juridique est souvent souhaité. De plus, la réduction des prélèvements nets implique une évolution du fonctionnement et de la gestion des systèmes d'irrigation, voire une substitution d'une partie de ces systèmes par des pompes alimentant des réseaux sous pression. Une réflexion doit également être engagée sur la mise en place d'une gestion collective des canaux à l'échelle du bassin.</p>								
DESCRIPTION DE L'ACTION								
Niveau d'engagement	①		②			③		
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Stratégie ↓	<p>Le programme du PTGE encourage le partage d'expériences et la mise en réseau des gestionnaires de canaux, avec l'appui des partenaires et notamment des collectivités. Ce travail collectif est notamment nécessaire pour mutualiser les moyens d'actions et assurer une répartition des efforts de réduction des prélèvements par tronçon homogène.</p>							
1. Mise en réseau des gestionnaires à l'échelle communale	<p>Il est, dans un premier temps, proposé de fédérer les ASA et ASL à l'échelle communale.</p> <p>→ Pour mémoire, une première démarche a été engagée sur la commune de Salernes avec la création de la Maison de l'eau et des canaux. Il est important de pérenniser cette opération et éventuellement de la mettre en place sur d'autres communes.</p>							
2. Organisation d'ateliers de travail et de concertation via des commissions locales d'irrigants	<p>Cette opération doit être menée en étroite collaboration avec les communes, qui sont invitées à nommer un élu référent des canaux. Un appui logistique et/ou administratif est attendu.</p> <p>→ A titre d'exemple, la commune de Salernes propose à la Maison de l'eau et des canaux l'accès à un local. Les communes d'Entrecasteaux et de Villecroze mettent quant à elles du personnel de mairie à disposition pour un appui administratif.</p> <p>Compte tenu des enjeux forts de structuration et de gestion collective à l'échelle du bassin de la Bresque, la Chambre d'agriculture propose de reproduire la démarche engagée sur le bassin du Caramy-Issolle* en mutualisant les moyens d'animation et en favorisant les interactions à l'échelle des deux Zones de Répartition des Eaux (ZRE) superficielles concernées du bassin de l'Argens.</p> <p>Le contenu du programme d'animation se décline de la manière suivante :</p> <p>→ Organisation de 2 ateliers par an avec les ASP structurées du bassin de la Bresque sur différentes thématiques en lien avec la préservation de la ressource en eau (thèmes à définir en début d'année en réunion de concertation avec les partenaires techniques).</p> <p>→ Accompagnement de deux ASA par an dans un projet de modernisation / restructuration par la formalisation du projet, l'appui au chiffrage de travaux et à la recherche de financements (base forfait de 5 jrs / ASA).</p> <p>→ Suivi et valorisation des dossiers accompagnés précédemment, audits ciblés afin de faciliter l'émergence de nouveaux projets (3 à 5 jrs par an).</p>							
3. Appui à des projets pilotes de modernisation / structuration	<p>* Pour mémoire, une cellule d'appui aux canaux a été mise en place en 2020 avec l'aide de différents acteurs institutionnels dans le cadre du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau du bassin Caramy Issolle. Les actions engagées depuis le lancement de cette cellule s'articulent</p>							

autour des axes suivants : mise en place et animation de Commissions Locales d'irrigants (CLI) par unité de gestion, appui technique et/ou administratif à la mise en place d'actions de modernisation / réhabilitation / gouvernance des canaux, contribution via la cellule d'appui à la mise en œuvre du PTGE.

LOCALISATION DE L'ACTION

 **Masses d'eau concernées** Bassin de La Bresque en totalité

 **Communes concernées** Bassin de La Bresque

OBJECTIFS VISÉS

 **Résultats attendus**

- Mise en réseau des structures locales (« club » de gestionnaires)
- Capitalisation des expériences, partage des connaissances
- Amélioration de la communication et de la coordination des actions relatives aux canaux à l'échelle de la ZRE Bresque
- Appui technique ponctuel pour la mise en œuvre des projets des ASP facilité

 **Usages et acteurs cibles**

- Gestionnaires de canaux
- Exploitants agricoles au sein des canaux

 **Gains escomptés**

- Animation et coordination d'un réseau de gestionnaires
- Montée en compétence des structures participantes
- Contribution aux objectifs d'économie d'eau du PTGE

 **Objectif de réduction**
Horizon 2030

CONDITIONS D'EXECUTION DE L'ACTION

 **Maîtrise(s) d'ouvrage**

- Gestionnaires de canaux
- Communes
- Chambre d'agriculture / Syndicat Mixte de l'Argens ou collectivités

 **Partenaires**

- Services de l'Etat et Agence de l'Eau
- Région
- Fédération Hydraulique 83

 **Conditions préalables**

- Une bonne entente et cohésion entre ASP est nécessaire avant de solliciter l'appui des collectivités.
- L'appui de la Chambre d'agriculture est conditionné aux résultats de l'action **11**, et à la mise en place d'une convention avec le Syndicat Mixte de l'Argens et/ou Collectivités.

PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS IDENTIFIÉES EN 2024 (liste non exhaustive)

*ND : Non défini

N°	Maître(s) d'ouvrage	Nature de l'opération	Mode de réalisation	Délai	Nbr	Coût unitaire €TTC	Montant €TTC	Financement % / €
1		Organisation ateliers ASP	Interne	2026	2 / an			ND
2	Chambre d'agriculture	Appui aux projets pilotes	Interne	2026 à 2031	2 / an			ND
3		Suivi, émergence nouveaux projets	Interne	2026 à 2031	2 / an			ND
TOTAL ESTIMÉ (hors frais d'animation)							€	€

INDICATEURS DE MOYENS ET DE RÉSULTATS

- Mise en place de Commissions Locales d'Irrigants
- Nombre d'ateliers organisés et nombre de participants
- Nombre de dossiers accompagnés et projets réalisés

CADRE D'ACTION ET RÉFÉRENCES

REX : Animation d'une cellule d'appui aux canaux, sur le sous-bassin versant du Caramy-Issole.

LIENS ACTIONS ^{PTGE}

11 - 15 - 18 - 23 - 24

AXE	ASSURER UNE GESTION COLLECTIVE DE LA RESSOURCE					
OBJECTIF	Assurer une gouvernance et améliorer la gestion des canaux					
ACTION 18	Aide à la structuration des canaux orphelins					
CONTEXTE						
<p>Dans un contexte réglementaire défini notamment par le code de l'environnement, l'identification d'une personne physique ou morale en charge de la gestion de chaque canal et ouvrages liés d'un territoire (prise d'eau, seuil...) est indispensable pour les services de l'Etat.</p> <p>L'existence juridique d'une structure collective (type ASA, ASL) en capacité d'assurer l'entretien, d'appliquer les mesures de gestion mais aussi réaliser un projet d'hydraulique est souvent une des conditions à remplir pour pallier aux difficultés financières des canaux (recouvrement d'une redevance syndicale pour la réalisation de travaux d'intérêt collectif, éligibilité aux aides publiques...). Sur les bassins déficitaires prioritaires tels que la Bresque, la création ou la relance d'une structure revêt un intérêt particulier pour les pouvoirs publics, tant sur le plan technique que réglementaire (désignation d'un représentant légal pour le fonctionnement des installations, les déclarations de prélèvements, la gestion des conflits d'usage, la répartition de la ressource à partir d'une même ressource, mais aussi sur le portage éventuel d'études de faisabilité et avant-projet dans le cadre de projets d'amélioration...).</p> <p>L'objectif de l'action est d'accompagner les acteurs du territoire à travers un appui administratif et juridique aux projets de création ou d'évolution de structure collective (gestion municipale, mutualisation, fusion d'ASP...). La mise en œuvre de ces projets devra permettre de répondre aux obligations réglementaires liés aux canaux.</p>						
DESCRIPTION DE L'ACTION						
Niveau d'engagement	①		②		③	
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030 2031
Stratégie ↓	<p>Une analyse de la situation actuelle doit permettre d'identifier les canaux non régularisés administrativement et d'en connaître les raisons (conflits d'usages, absence d'usage, aucun volontaire...).</p> <p>1. Analyse de la situation actuelle Les solutions de gouvernance doivent être étudiées. Le rôle des collectivités doit notamment être précisé et peut, dans certains cas, prendre la forme d'une gestion communale. L'extension de périmètre d'ASP existante est également possible, c'est notamment la proposition de l'  ASA des Launes située sur la commune de Salernes.</p> <p>2. Proposition de solution de gouvernance (mise à jour de statut, définition du périmètre...) Compte tenu des enjeux forts de structuration rencontrés sur le bassin de la Bresque, la  Chambre d'agriculture propose d'accompagner les acteurs lorsqu'un enjeu agricole est identifié. Si l'enjeu agricole n'est pas avéré, le  Syndicat Mixte de l'Argens propose d'accompagner les utilisateurs dans une mise en conformité administrative en étroite collaboration avec les services de l'Etat. Pour constituer une ASP, les missions d'animation et d'émergence auprès des acteurs concernés devront suivre les étapes de création selon la procédure suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Initiative : mobilisation d'un ou plusieurs propriétaires intéressés, • Appui à la rédaction du projet de statuts, • Dépôt du dossier de demande de création et projet de statuts, • Enquête publique (si nécessaire - exple : ASA) • Consultation des propriétaires, • Création de l'Association Syndicale Libre ou Autorisée. <p>3. Interface avec la tutelle pour la mise en œuvre du projet</p>					
LOCALISATION DE L'ACTION						
 Masses d'eau concernées	Bassin de La Bresque en totalité					
 Communes concernées	Bassin de La Bresque (<i>périmètre à dominante agricole et naturelle</i>)					

OBJECTIFS VISÉS									
✓ Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Appui aux démarches administratives Production des éléments constitutifs de la structure (statuts...) Création de l'ASP 								
👤 Usages et acteurs cibles	<ul style="list-style-type: none"> Gestionnaires de canaux Exploitants agricoles au sein des canaux 								
🎯 Gains escomptés	<ul style="list-style-type: none"> Identification de porteurs de projets de création Amélioration du partage de la ressource en eau 								
💧 Objectif de réduction Horizon 2030									
CONDITIONS D'EXECUTION DE L'ACTION									
👤 Maîtrise(s) d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> Chambre d'agriculture / Syndicat Mixte de l'Argens ou Collectivités Association Syndicale de Propriétaires Collectifs de propriétaires, Association de préfiguration 								
👥 Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> Communes concernées Services de l'Etat Fédération hydraulique du Var 								
📋 Conditions préalables	<ul style="list-style-type: none"> La réalisation de cette opération est conditionnée à la mise en place d'une convention avec le Syndicat Mixte de l'Argens et/ou Collectivités. 								
PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS IDENTIFIÉES EN 2024 (liste non exhaustive)									
*ND : Non défini									
N°	Maître(s) d'ouvrage	Nature de l'opération	Mode de réalisation	Délai	Nbr	Coût unitaire €TTC	Montant €TTC	Financement % / €	
1	👤 Chambre d'agriculture / 👤 Syndicat Mixte de l'Argens	Analyse de la situation actuelle	Interne	2026	1 à 2 projets / an			ND	
2		Propositions de solutions de gouvernance	ND	2026 à 2031				ND	
3		Interface avec l'administration	Interne	2026 à 2031					
4	👤 ASA des Launes	Extension de périmètre pour l'intégration de canaux	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
TOTAL ESTIMÉ (hors frais d'animation)							€	€	
INDICATEURS DE MOYENS ET DE RÉSULTATS									
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de réunions et rencontres organisées Nombre d'ASP créées / Nombre de canaux orphelins Nombre d'adhérents, dont nombre de professionnels agricoles concernés Suivi de documents validés par l'administration 									
CADRE D'ACTION ET RÉFÉRENCES						LIENS ACTIONS PTGE			
REX : Animation d'une cellule d'appui aux canaux, sur le sous-bassin versant du Caramy-Issole.						15 - 17 - 23 - 24			

AXE	OPTIMISER LES PRELEVEMENTS
OBJECTIF	Réduire les fuites dans les réseaux de distribution d'eau potable
ACTION 19	Amélioration de la performance des réseaux d'eau potable

CONTEXTE

Plusieurs textes législatifs et réglementaires ont été adoptés dans l'objectif de limiter les pertes dans les réseaux de distribution : loi Grenelle du 12 juillet 2010 et son décret d'application du 27 janvier 2012, arrêté du 2 décembre 2013. Le décret du 27 janvier 2012 pénalise les collectivités qui ne respectent pas un seuil minimum de rendement, au regard de la consommation de leur service et de la ressource utilisée. Le rendement seuil est réglementairement fixé à 85 % pour les collectivités les plus urbanisées et à 65% pour les plus rurales. Si cette valeur n'est pas atteinte par le service alors le seuil est fixé à : $65 + 0.2 \times \text{Indice Linéaire de Consommation (ILC)}$. D'après l'étude « volumes prélevables » du bassin de l'Argens notifiée en 2014, les rendements de réseaux y sont insuffisants (rendement moyen de 52%). Les rendements se sont nettement améliorés, comme le montre l'état des lieux du PTGE. Toutefois, les efforts sont à poursuivre pour limiter les pertes en réseau. Les communes identifiées comme prioritaires sont celles alimentées en totalité ou en partie par une ressource en eau locale. Les indicateurs 2020 et 2021 sont rappelés ci-dessous :

Communes *Communes alimentées en partie ou en totalité par une ressource locale	Rendement (%)		ILC		Rendement Grenelle 2		ILP (m ³ /km/jour)		Linéaire de réseau (km)		Volume de pertes annuel (m ³)	
	Rendement < Rendement Grenelle		(m ³ /km/jour)				ILP < Moyenne nationale (3.2)					
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
AUPS*	79,94	81,74	13,7	14,6	67,74	67,92	3,44	3,25	40,4	40,6	50 751	48 162
MOISSAC-BELLEVUE	79,36	58,28	14,2	12	67,84	67,4	4,253	9,01	10,3	10,1	15 927	33 281
REGUSSE	65,08	80,29	17,5	18,8	68,506	68,75	9,41	4,6	40,1	40,1	137 729	67 328
TOURTOUR*	71,327	65,33	8,91	8,91	66,782	66,782	3,58	5				
VILLECROZE*	87,4	89,74	14,1	16,9	67,822	68,37	2,03	1,92	29,3	29,3	21 710	20 533
ENTRECASTEAUX*	82	74,4					2,9	7,3	25,5	25,5	26 992	67 945
FOX-AMPHOUX		NC		NC								
MONTMEYAN	56,67	66,73	5,3	7,5	66,06	66,5	4,05	3,73	25,7	25,7	37 932	34 935
SALERNES*	72,71	82,33	16	16,9	68,2	68,38	5,99	3,62	56,9	58,1	124 469	76 715
SILLANS-LA-CASCADE	80:29	72:17	8,2	8,7	66,64	66,74	2,02	3,36	24,1	24,1	17 769	29 556

→ En 2021, le rendement moyen est de 74.8%, et l'Indice Linéaire de Pertes moyen est de 4.6 m³/km/jour. Le volume total de pertes pour les communes alimentées en partie ou en totalité par une ressource locale est estimée à environ 243 000 m³.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Niveau d'engagement	①	②	③				
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Stratégie ↓	Le rendement règlementaire n'est pas atteint sur l'ensemble des réseaux du territoire et doit constituer une priorité. Les gestionnaires AEP qui ont actuellement un réseau dont le rendement est supérieur au rendement règlementaire doivent <i>a minima</i> préserver l'état de leur réseau pour ne pas voir leur rendement diminuer.						
1. Définition des objectifs de rendement	Le PTGE encourage les gestionnaires à fixer un objectif plus ambitieux. Les collectivités gestionnaires sont également incitées à faire valoir les pénalités en cas de rendement et d'ILP non respecté.						
2. Détection et recherche de fuites	Ces rendements doivent être atteints en mettant en œuvre des plans d'action de réduction des pertes en eau tels que décrits dans le décret n°2012-97. Ces plans ont pour objectif de définir des actions adaptées aux problèmes identifiés sur le réseau.						
3. Réalisation de travaux d'amélioration des performances des réseaux AEP	<p>Pour permettre une gestion dynamique et maintenir un niveau de rendement performant, la détection et la recherche de fuites régulières est indispensable. Pour cela, les producteurs d'eau potable ont plusieurs outils :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mise en place de campagnes régulières de recherche de fuites • La mise en place de sectorisation associée à une télérelève de compteurs. <p>Les débitmètres de sectorisation permettent d'améliorer la recherche de fuites, de les prioriser et d'améliorer l'efficacité des travaux de renouvellement engagés.</p>						

<p>Les communes de Aups, Moissac-Bellevue, Régusse, Villecroze, Salernes et Sillans-la-Cascade en sont équipés. La démarche est en cours sur la commune de Tourtour et devra être complétée sur les Fox-Amphoux et Montmeyan. Dans ce contexte, le PTGE encourage collectivités compétentes en eau potable à engager des opérations de renouvellement ou de réparation des fuites.</p>								
LOCALISATION DE L'ACTION								
 Masses d'eau concernées	Masses d'eaux souterraines							
 Communes concernées	Bassin de la Bresque en totalité							
OBJECTIFS VISÉS								
 Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Atteinte des objectifs de rendements règlementaires ou plus ambitieux 							
 Usages et acteurs cibles	<ul style="list-style-type: none"> Gestionnaires AEP 							
 Gains escomptés	<ul style="list-style-type: none"> Lutte contre les fuites et amélioration des performances de réseaux Contribution aux objectifs d'économie d'eau du PTGE 							
 Objectif de réduction Horizon 2030	<ul style="list-style-type: none"> Atteinte d'un ILP de 1.5 m³/km/jour pour les communes alimentées par une ressource locale, soit une économie de 145 700m³ par rapport à 2021. 							
CONDITIONS D'EXECUTION DE L'ACTION								
 Maîtrise(s) d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> Gestionnaires AEP 							
 Partenaires								
 Conditions préalables	<ul style="list-style-type: none"> Les gestionnaires doivent examiner avec leurs fermiers la possibilité d'intégrer la sectorisation dans les contrats, ou sous forme de prestation complémentaire. Par manque d'ingénierie, les communes rencontrent parfois des difficultés pour suivre les contrats de DSP. Elles peuvent être accompagnées d'un consultant. 							
PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS IDENTIFIÉES EN 2024 (liste non exhaustive)								
*ND : Non défini								
N°	Maître(s) d'ouvrage	Nature de l'opération	Mode de réalisation	Délai	Nbr	Coût unitaire €TTC	Montant €TTC	Financement % / €
1	Tourtour Fox-Amphoux Montmeyan	Travaux de sectorisation	ND	ND	ND	ND	ND	<p>La Région pourra financer les opérations éligibles au contrat « Nos territoires d'abord », selon les modalités d'aide en vigueur à la date de chaque décision d'aide et sous réserve des disponibilités financières.</p> <p>Les taux de la participation prévisionnelle de l'Agence de l'eau sont définis sur la base de l'assiette financière qui pourra être retenue au regard des règles d'éligibilité et des modalités d'intervention définies par le 12^{ème} programme.</p>
TOTAL ESTIMÉ (hors frais d'animation)							€	€
INDICATEURS DE MOYENS ET DE RÉSULTATS								
<ul style="list-style-type: none"> Suivi des rendements de réseaux et des volumes de pertes associés Nombre de fuites réparées et suivi des travaux effectués Suivi de l'indice de renouvellement de réseau 								
CADRE D'ACTION ET RÉFÉRENCES								LIENS ACTIONS PTGE
<ul style="list-style-type: none"> → Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau Axe II Mesure 14 → Plan d'Adaptation au Changement Climatique Rhône Méditerranée 2024 - 2030 →  Engager un plan de réduction des fuites → Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 4-11 / 7-02 								9 – 20 – 22

AXE	OPTIMISER LES PRELEVEMENTS						
OBJECTIF	Réduire les consommations en eau potable						
ACTION 20	Diagnostic des consommations en eau et mise en place de système de télérelève						
CONTEXTE							
<p>L’Alimentation en Eau Potable représente une part minime du prélèvement total sur le sous-bassin de la Bresque. Pour autant, il est important d’insister sur la nécessité pour les communes qui exploitent les ressources du sous-bassin d’améliorer les performances de leurs réseaux. En effet, à l’échelle d’un tronçon de cours d’eau (par exemple à l’aval du captage AEP d’une source) l’impact d’un prélèvement AEP peut être significatif, et largement aggravé par les performances insuffisantes des réseaux.</p> <p>Les fuites au niveau des installations privées peuvent également être une des causes du gaspillage de l’eau prélevée sur le bassin. La télérelève permet aux services d’eau potable et aux usagers de pouvoir visualiser les consommations des abonnés et ainsi de détecter les fuites plus rapidement (envoi de mail ou de courriers), et de suivre, pour l’usager, sa consommation, ce qui peut l’inciter à rechercher des pistes de réduction.</p>							
DESCRIPTION DE L’ACTION							
Niveau d’engagement	①		②			③	
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Stratégie ↓	<p>Le PTGE encourage les gestionnaires à réaliser un diagnostic des plus gros consommateurs, afin de pouvoir localiser les gains potentiels. Cette analyse, réalisée avec l’appui des délégataires via la base clients, permet notamment d’identifier la typologie des consommateurs, et d’analyser leurs pratiques de consommation.</p> <p>→ Cette analyse des usages privés permet aux collectivités de gagner en réactivité et réduire globalement la demande en eau sur leur réseau et d’établir une stratégie de sensibilisation pour réduire les consommations. Pour inciter les consommateurs à s’engager dans une démarche de réduction de leur consommation, des supports de communication peuvent être diffusés et des rencontres individuelles peuvent être organisées.</p> <p>Il est ensuite proposé aux producteurs d’eau potable d’étudier la mise en place de télérelève des compteurs des abonnés. Les gestionnaires peuvent avoir des stratégies différentes sur le renouvellement de compteurs : soit au coup par coup (casse, gel...), soit en fonction de l’âge des compteurs. Certains peuvent envisager le remplacement systématique des compteurs par des compteurs avec télérelève. Les plus gros consommateurs identifiés doivent être équipés en priorité.</p> <p>→ La commune de Salernes est déjà équipée de systèmes de télérelève. La démarche est en cours sur les communes d’Aups et Montmeyan, et sera prochainement engagée sur la commune de Sillans-la-Cascade.</p> <p>Le PTGE encourage les collectivités à mutualiser les systèmes de relais. Lorsque la télérelève est installée, la recherche de fuite peut être améliorée en attribuant les abonnés par secteur et en comparant les débits mesurés avec les volumes consommés par les abonnés.</p> <p>Cette action doit s’appuyer sur des actions de communication et d’accompagnement, pour être acceptée des riverains. La promotion de l’installation de systèmes de télérelève doit être vulgarisée.</p>						
1. Analyse des consommateurs et des pratiques							
2. Etude et mise en place des systèmes de télérelève							
3. Suivi, surveillance et sensibilisation							
LOCALISATION DE L’ACTION							
 Masses d’eau concernées	Masses d’eaux souterraines						
 Communes concernées	Bassin de la Bresque en totalité						

OBJECTIFS VISÉS								
✓ Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic des consommateurs pour localiser les gains potentiels Mise en place de télérelève 							
👤 Usages et acteurs cibles	<ul style="list-style-type: none"> Consommateurs d'eau 							
🎯 Gains escomptés	<ul style="list-style-type: none"> Réduction des consommations individuelles Limitation des gaspillages en domaine privé (fuites d'eau après compteur) Contribution aux objectifs d'économie d'eau du PTGE 							
💧 Objectif de réduction Horizon 2030								
CONDITIONS D'EXECUTION DE L'ACTION								
👤 Maîtrise(s) d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> Gestionnaires AEP 							
👥 Partenaires								
📄 Conditions préalables								
PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS IDENTIFIÉES EN 2024 (liste non exhaustive)								
*ND : Non défini								
N°	Maître(s) d'ouvrage	Nature de l'opération	Mode de réalisation	Délai	Nbr	Coût unitaire €TTC	Montant €TTC	Financement % / €
1	👤 Aups	Mise en place de système de télérelève / radiorelève	ND	2024	ND	ND	ND	Les taux de la participation prévisionnelle de l'Agence de l'eau sont définis sur la base de l'assiette financière qui pourra être retenue au regard des règles d'éligibilité et des modalités d'intervention définies par le 12 ^{ème} programme.
2	👤 Montmeyan		ND	2024	ND	ND	ND	
3	👤 Sillans-la-Cascade		ND	2025	ND	ND	ND	
TOTAL ESTIMÉ (hors frais d'animation)							€	€
INDICATEURS DE MOYENS ET DE RÉSULTATS								
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de communes équipés de compteurs de télérelève Suivi des consommations en eau 								
CADRE D'ACTION ET RÉFÉRENCES							LIENS ACTIONS PTGE	
→ Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 7-02							19 – 21 – 22	

AXE	OPTIMISER LES PRELEVEMENTS							
OBJECTIF	Réduire les consommations en eau potable							
ACTION 21	Etude sur la mise en place d'une tarification incitative							
CONTEXTE								
<p>La tarification de l'eau est régie par un principe fondamental : l'eau paie l'eau. Cela signifie que les services publics d'eau et d'assainissement sont financés uniquement à partir des recettes de la facture d'eau et par certaines subventions.</p> <p>La consommation d'eau intervient différemment dans le montant de la facture selon le mode de tarification de l'autorité organisatrice. La facture d'eau est donc un levier pouvant aider à la réduction des consommations d'eau, en intégrant la modulation de la tarification de l'eau.</p>								
DESCRIPTION DE L'ACTION								
Niveau d'engagement	①		②			③		
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Stratégie ↓	<p>Le PTGE encourage les collectivités compétentes à mettre en place une tarification de l'eau adaptée à la situation quantitative de la ressource en eau et favorisant un rééquilibrage des coûts des services d'eau potable entre habitants permanents et population touristique.</p> <p>Pour aider les collectivités compétentes, il est proposé une veille réglementaire et un retour d'expériences sur les différentes modulations tarifaires mises en œuvre et la diffusion des résultats. Les textes réglementaires en vigueur seront rappelés.</p> <p>→ A titre d'exemple, la Dracénie Provence Verdon agglomération a décidé de faire évoluer le mode de tarification en simplifiant et en harmonisant les tranches de consommation. Une étude chiffrée à 31 650€ HT, aidée par l'Agence de l'eau à hauteur de 50% a été réalisée en 2023.</p> <p>Le mode de tarification vise notamment à réduire les déséquilibres quantitatifs à l'étiage. La mise en place d'une tarification saisonnière peut permettre de limiter la consommation des usagers. Un autre mode peut être la tarification progressive, avec par exemple une tarification réduite pour les consommateurs économes et majorée pour ceux qui dépassent un palier.</p> <p>Il est donc proposé d'étudier une convergence du prix de l'eau vers un tarif incitatif à l'économie d'eau.</p> <p>La nouvelle tarification doit s'accompagner d'informations, de sensibilisation aux éco-gestes.</p>							
1. Retour d'expériences								
2. Etude sur le mode de tarification adapté								
3. Information et sensibilisation								
LOCALISATION DE L'ACTION								
 Masses d'eau concernées	Masses d'eaux souterraines							
 Communes concernées	Bassin de la Bresque en totalité							
OBJECTIFS VISÉS								
 Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des consommations individuelles 							
 Usages et acteurs cibles	<ul style="list-style-type: none"> • Consommateurs d'eau 							
 Gains escomptés	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des consommations individuelles • Contribution aux objectifs d'économie d'eau du PTGE 							

 Objectif de réduction Horizon 2030									
CONDITIONS D'EXECUTION DE L'ACTION									
 Maîtrise(s) d'ouvrage		<ul style="list-style-type: none"> Gestionnaires AEP 							
 Partenaires									
 Conditions préalables		<ul style="list-style-type: none"> Il est important de compléter la tarification progressive par d'autres dispositifs pour en améliorer l'efficacité (dispositifs de télérelève notamment). 							
PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS IDENTIFIÉES EN 2024 (liste non exhaustive)									
*ND : Non défini									
N°	Maître(s) d'ouvrage	Nature de l'opération	Mode de réalisation	Délai	Nbr	Coût unitaire €TTC	Montant €TTC	Financement % / €HT	
1								<p>La Région pourra financer les opérations éligibles au contrat « Nos territoires d'abord », selon les modalités d'aide en vigueur à la date de chaque décision d'aide et sous réserve des disponibilités financières. Les taux de la participation prévisionnelle de l'Agence de l'eau sont définis sur la base de l'assiette financière qui pourra être retenue au regard des règles d'éligibilité et des modalités d'intervention définies par le 12^{ème} programme.</p>	
TOTAL ESTIMÉ (hors frais d'animation)									
INDICATEURS DE MOYENS ET DE RÉSULTATS									
<ul style="list-style-type: none"> Suivi des modes de tarification choisis Nombre d'actions de communication et/ou sensibilisation 									
CADRE D'ACTION ET RÉFÉRENCES								LIENS ACTIONS PTGE	
<ul style="list-style-type: none"> → Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau Axe IV Mesure 42 → Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 4-11 								20	

AXE	OPTIMISER LES PRELEVEMENTS						
OBJECTIF	Réduire les consommations en eau potable						
ACTION 22	Lancement de démarches de sobriété et de lutte contre le gaspillage						
CONTEXTE							
<p>Les collectivités du territoire et les établissements publics doivent contribuer à la réduction des volumes prélevés en travaillant sur les équipements. Les gaspillages, les fuites ou l'absence de dispositifs économes sur les équipements collectifs peuvent engendrer une augmentation de la consommation en eau et de la facture d'eau pour la collectivité ou l'établissement public.</p> <p>Les collectivités souhaitant inciter leurs abonnés à une gestion économe doivent se montrer exemplaires dans ce domaine. Les bénéfices pour la collectivité sont nombreux : protection de l'environnement par une moindre sollicitation de la ressource, économies sur les factures d'eau, image positive de collectivités écoresponsables à valoriser.</p>							
DESCRIPTION DE L'ACTION							
Niveau d'engagement	①		②			③	
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Stratégie ↓	<p>Le PTGE encourage les collectivités à mettre en place une utilisation économe de l'eau. La première étape consiste à recenser les sites publics, leurs consommations en eau (stades, espaces verts, écoles, bâtiments administratifs...) et les équipements en place. Un examen des consommations en eau communales sur plusieurs années est nécessaire pour préciser les usages des différents branchements, identifier les plus consommateurs ou ceux présentant de fortes variations. Ce diagnostic permet de déterminer les marges d'économie d'eau réalisables et les lieux à viser en priorité. Enfin, un programme d'actions est proposé intégrant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des propositions de gestion économe de l'eau (installation de dispositifs hydroéconomes, de récupérateurs d'eau de pluie...) pour les projets de construction ou de rénovation de bâtiments et dans la gestion des espaces verts (plantations d'espèces locales tolérantes à la sécheresse, mise en place de gouttes à gouttes, réutilisation des eaux de pluies, paillage...). • Un suivi régulier et amélioré (recherche de fuites, pose de compteurs de zone ou de bâtiments, mise en place de télésurveillance...). • Des opérations de sensibilisation des consommateurs (charte des bonnes pratiques, guide du nouvel arrivant...). Les enfants peuvent également être associés à la démarche via les conseils municipaux des jeunes existants. <p>En complément de ce plan, le Syndicat Mixte de l'Argens propose des formations mutualisées des élus, responsables et techniciens des collectivités. Ces formations peuvent être élargies aux hébergeurs touristiques. Des supports peuvent également être imaginés, comme des pancartes ou guides.</p> <p>Le PTGE encourage également les collectivités à renforcer la sensibilisation en développant la rencontre avec les abonnés par l'intervention d'ambassadeurs de l'eau. Il est important de les informer sur les bons gestes à acquérir avec, par exemple, des démonstrations de matériels économes en eau. Ces solutions simples et peu coûteuses permettent une économie d'eau consommée de 10% à 20 % et une réduction des factures d'eau. Ces rencontres sont aussi l'occasion d'expliquer d'où vient l'eau, comment elle est acheminée jusqu'au robinet du consommateur et comment elle est traitée avant d'être rejetée dans le milieu naturel.</p> <p>→ A titre d'exemple, les communes de Salernes, Sillans-la-Cascade, et Moissac-Bellevue, Salernes se sont déjà engagées dans le contrôle et la réduction des consommations en eau dans les espaces verts et bâtiments communaux (jardins secs, installation de réducteurs de pression, récupérateurs d'eau de pluie...). L'EHPAD de Salernes est également concerné.</p>						
1. Diagnostic des consommations en eau communales							
2. Mise en œuvre d'un programme d'actions							
3. Suivi et sensibilisation							

LOCALISATION DE L'ACTION									
 Masses d'eau concernées		Bassin de La Bresque en totalité							
 Communes concernées		Bassin de La Bresque en totalité							
OBJECTIFS VISÉS									
 Résultats attendus		<ul style="list-style-type: none"> Promotion d'une gestion économe de l'eau Engagement des communes dans une démarche écoresponsable et exemplaire Généralisation des équipements hydroéconomiques 							
 Usages et acteurs cibles		<ul style="list-style-type: none"> Consommateurs d'eau 							
 Gains escomptés		<ul style="list-style-type: none"> Réduction des consommations dans le patrimoine communal Montée en compétences des collectivités Contribution aux objectifs d'économie d'eau du PTGE 							
 Objectif de réduction Horizon 2030									
CONDITIONS D'EXECUTION DE L'ACTION									
 Maîtrise(s) d'ouvrage		<ul style="list-style-type: none"> Collectivités territoriales et établissements publics Syndicat Mixte de l'Argens 							
 Partenaires		<ul style="list-style-type: none"> Syndicat Mixte de l'Argens 							
 Conditions préalables									
PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS IDENTIFIÉES EN 2024 (liste non exhaustive)									
*ND : Non défini									
N°	Maître(s) d'ouvrage	Nature de l'opération	Mode de réalisation	Délai	Nbr	Coût unitaire €TTC	Montant €TTC	Financement % / €	
1	Collectivités compétentes	Diagnostic des consommations d'eau	ND	ND	9	5 000 €	45 000 €	<p>La Région pourra financer les opérations éligibles au contrat « Nos territoires d'abord », selon les modalités d'aide en vigueur à la date de chaque décision d'aide et sous réserve des disponibilités financières.</p> <p>Les taux de la participation prévisionnelle de l'Agence de l'eau sont définis sur la base de l'assiette financière qui pourra être retenue au regard des règles d'éligibilité et des modalités d'intervention définies par le 12^{ème} programme</p>	
2	Collectivités compétentes	Mise en place d'une gestion économe de l'eau dans les espaces publics	ND	ND	9	30 000 €	270 000 €		
3	 Syndicat Mixte de l'Argens	Organisation de formations	ND	ND	4	700 €	2 800 €		
TOTAL ESTIMÉ (hors frais d'animation)							317 800 €	€	
INDICATEURS DE MOYENS ET DE RÉSULTATS									
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de diagnostics effectués Evaluation des consommations en eau communales Suivi des volumes économisés 									
CADRE D'ACTION ET RÉFÉRENCES							LIENS ACTIONS		
<p>→ Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau Axe I Mesure 3</p> <p>→ Plan d'Adaptation au Changement Climatique Rhône Méditerranée 2024 - 2030</p> <p> Engager la moitié les EPCI dans des démarches ambitieuses accompagnant des installations économes en eau auprès des ménages.</p> <p>→ Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 7-02</p>							PTGE		
							1 - 3 - 20		

AXE	OPTIMISER LES PRELEVEMENTS							
OBJECTIF	Améliorer la gestion des prises d'eau des canaux et réduire les pertes							
ACTION 23	Diagnostic des ouvrages et optimisation de la gestion des canaux du bassin de la Bresque							
CONTEXTE								
<p>Les canaux sont généralement équipés de vannes permettant de régler des débits entrant au niveau de la prise d'eau, mais rarement d'outils de mesures de ces débits, pourtant obligatoires. Des quantités d'eau beaucoup plus importantes que le besoin peuvent être alors dérivées de la rivière. Des obligations en matière de comptage des volumes d'eau prélevés ont été introduites par l'arrêté du 19 décembre 2011. Désormais, tous les points de prélèvement doivent être équipés de dispositifs de mesures de l'eau prélevée. Les canaux déjà équipés doivent effectuer un diagnostic de fonctionnement tous les 7 ans par un organisme habilité.</p> <p>Sur le bassin versant de la Bresque, un certain nombre d'ASP (Association Syndicale de Propriétaires) ne sont pas ou plus à jour vis-à-vis de cet arrêté. Or, la connaissance des débits prélevés par les canaux d'irrigation (principaux préleveurs sur le bassin) et de leur variation dans le temps est un pré-requis indispensable à l'amélioration de la gestion quantitative sur le bassin. Ces données sont nécessaires pour mieux appréhender le fonctionnement de l'hydrologie du bassin versant et pour mieux évaluer l'état quantitatif des masses d'eau. Une meilleure connaissance des volumes prélevés implique une meilleure gestion de la ressource et donc des économies d'eau.</p>								
DESCRIPTION DE L'ACTION								
Niveau d'engagement	①		②			③		
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Stratégie ↓	Le  Syndicat Mixte de l'Argens souhaite accompagner les ASP pour se mettre en conformité, dans une démarche d'optimisation des prélèvements et de gestion de la ressource en eau. Un accord cadre à bons de commande a été lancé en 2024.							
1. Connaissance générale, administrative, organisationnelle et technique du canal	<ul style="list-style-type: none"> → La première mission d'accompagnement à disposer d'une bonne connaissance générale, administrative, et organisationnelle du canal. Le prestataire présente l'association et ses modalités de gestion, le fonctionnement du canal et ses principaux usages. Le rendu proposé doit mettre en évidence les opportunités à mettre en place pour améliorer ou aider à une meilleure gestion et partage de la ressource entre adhérents. → La deuxième mission, d'ordre technique, est un préalable indispensable à la mise en place d'un plan d'optimisation des prélèvements. Le prestataire se concentre sur l'inventaire et le diagnostic des ouvrages et dispositifs associés à la prise d'eau et à ses restitutions. Une quantification des prélèvements bruts et nets est également attendue. → Enfin, des propositions d'équipements (vannes, orifices, échelles limnimétriques, déversoirs, capteurs automatiques, ou autres...) sont préconisés en cohérence avec les obligations réglementaires, les contraintes techniques et hydrauliques locales ainsi que les principes de gestion de l'ASP. Cette mission, stratégique et opérationnelle, permet de garantir une meilleure gestion de la ressource en eau. Les rendus doivent mettre en évidence le coût des travaux et détailler les économies d'eau attendues. Le plan devra notamment permettre de justifier d'éventuelles subventions auprès des partenaires tels que l'Agence de l'Eau, la Région et le Département. 							
2. Diagnostic technique et hydraulique des ouvrages et dispositifs de régulation.								
3. Optimisation et gestion des prélèvements	Un accompagnement et une assistance technique sont également proposés pour la réalisation des actions du plan d'optimisation et de gestion des prélèvements. L'objectif de cette mission d'expertise et de conseil est d'aider le gestionnaire dans la réalisation de ces actions et de le former sur le fonctionnement et l'utilisation des différents dispositifs proposés. A l'issue de cette mission, le gestionnaire du canal doit notamment être en capacité de suivre et calculer les volumes prélevés, respecter le débit réservé, appliquer les restrictions d'usage imposées par l'arrêté cadre départemental							

	<p>sécheresse, gérer les ouvrages et dispositifs de régulation en fonction des usages et des besoins.</p> <p>L'acquisition de matériels et la mise en place des dispositifs sont à la charge du gestionnaire. Le rôle du prestataire se limite à une mission d'assistance à maître d'ouvrage. Seule la fourniture et la pose d'une échelle limnimétrique, associée à une courbe de tarage, est prévue au marché. Le prestataire conseille le gestionnaire du canal lors de l'exécution et de la livraison des travaux d'équipements. Il est notamment attendu une note présentant les diverses manipulations de vannes, etc... et aidant à la formation du gestionnaire sur leur utilisation. Dans le cadre de cette mission, les différents livrables proposés servent au gestionnaire dans la gestion courante du canal, mais aussi pour les services de contrôle afin qu'ils s'assurent du respect des différentes obligations.</p>							
LOCALISATION DE L'ACTION								
 Masses d'eau concernées	Masses d'eaux superficielles							
 Communes concernées	Bassin de la Bresque en totalité							
OBJECTIFS VISÉS								
 Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic des canaux et leurs ouvrages Plan d'optimisation avec la mise en place d'équipements 							
 Usages et acteurs cibles	<ul style="list-style-type: none"> Gestionnaires de canaux (ASA, ASL) 							
 Gains escomptés	<ul style="list-style-type: none"> Réduction des prélèvements bruts et nets Contribution aux objectifs d'économie d'eau du PTGE 							
 Objectif de réduction Horizon 2030								
CONDITIONS D'EXECUTION DE L'ACTION								
 Maîtrise(s) d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> Syndicat Mixte de l'Argens 							
 Partenaires								
 Conditions préalables	<ul style="list-style-type: none"> Les ASP doivent être en règle administrativement ou en relation avec les services de l'Etat pour se mettre en conformité. 							
PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS IDENTIFIÉES EN 2024 (liste non exhaustive) *ND : Non défini								
N°	Maître(s) d'ouvrage	Nature de l'opération	Mode de réalisation	Délai	Nbr	Coût unitaire €TTC	Montant €TTC	Financement % / €
1	 Syndicat Mixte de l'Argens	Etude	Externe	2025 - 2028	4ASP /an		150 000 €	Agence de l'eau 70% 126 000 €
TOTAL ESTIMÉ (hors frais d'animation)							150 000 €	126 000 €
INDICATEURS DE MOYENS ET DE RÉSULTATS								
<ul style="list-style-type: none"> Avancement de l'étude Nombre de gestionnaires accompagnés et sensibilisés Nombre d'équipements et dispositifs mis en place Suivi des volumes prélevés 								
CADRE D'ACTION ET RÉFÉRENCES							LIENS ACTIONS PTGE	
→ Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 7-02							11 - 24 - 26	

AXE	OPTIMISER LES PRELEVEMENTS							
OBJECTIF	Améliorer la gestion des prises d'eau des canaux et réduire les pertes							
ACTION 24	Réalisation de travaux d'entretien et/ou de modernisation des canaux							
CONTEXTE								
<p>Afin de répondre aux besoins d'entretien et de modernisation des infrastructures hydrauliques agricoles, la politique d'aide aux investissements a été reconduite au niveau régional pour la période 2024 – 2027, à travers le Plan Stratégique National (Mesure 73.07 A du FEADER). Ce dispositif permet à travers des appels à projets annuels, de soutenir des opérations participant à une utilisation plus efficace de la ressource en eau, et d'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques.</p> <p>Ce dispositif s'adresse aux ASA et ASL et collectivités territoriales pour des projets ayant une composante agricole dominante. Au regard des projets qui présenteront des bénéfices pour le territoire sur le plan de la gestion durable de la ressource en eau, les gestionnaires de canaux qui ne répondraient pas entièrement aux critères agricoles du PSN pourront toutefois être examinés et soutenus à travers d'autres sources de financements possibles (stratégie nouvelle du Département du Var, Aqua prêts de la Banque des territoires...).</p> <p>Avec près de 30 canaux recensés sur le bassin de La Bresque (dont 24 répertoriés comme actifs), les différentes prospections à venir dans le cadre du PTGE (diagnostic des prises d'eau, étude agricole des canaux...) permettront de mieux définir les besoins et études complémentaires nécessaires à la mise en œuvre des travaux d'amélioration. Un accompagnement ciblé sera proposé par la cellule d'appui aux canaux (action 17 du PTGE), en particulier auprès des 13 structures collectives identifiées sur le bassin (type ASA ou ASL).</p>								
DESCRIPTION DE L'ACTION								
Niveau d'engagement	①		②			③		
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Stratégie ↓	A titre d'exemple, des manifestations d'intérêts pour des travaux de rénovation et/ou de modernisation ont dès lors été recensées sur les communes de Aups (👤 ASA du Cresson, du Sault et de la Ville d'Aups), de Sillans-La-Cascade (👤 ASL de la Cataracte) ou de Villecroze (👤 ASA des Prunières, ASA de St-Jean). Un projet de jonction entre deux canaux est également envisagé par l'👤 ASA de Saint Barthélémy . La mise sous pression du canal est à l'étude par l'👤 ASA des Ferrages sur la commune d'Entrecasteaux. Enfin, l'👤 ASA du Pardigon a engagé des travaux de modernisation et d'entretien, visant à réduire les fuites au niveau des aqueducs et une partie du linéaire.							
1. Animation pour l'émergence / Etudes préalables	<p>Par cette action, il s'agit de favoriser, à travers un renforcement des missions d'animation, d'AMO et d'ingénierie de projets au niveau local par la 👤 Chambre d'agriculture, la réalisation d'investissements portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les projets de modernisation et d'amélioration du patrimoine hydraulique existant lorsqu'ils concourent à la sécurisation et à l'efficacité de l'accès à l'eau pour l'agriculture : réhabilitation et modernisation d'ouvrages de prélèvement, de transport et de distribution d'eau brute améliorant l'efficacité des réseaux ; • Les projets de nouvelles réserves agricoles alimentés par les canaux. 							
2. Etudes AVP	<p><i>Parmi les dépenses éligibles :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les coûts de construction, d'acquisition, ou de rénovation de biens immeubles, y compris les travaux de débroussaillage, préparation de chantier, franchissement et remise en état des chemins, etc. ; • L'achat de matériels et d'équipements ; • Les frais généraux tels que les honoraires d'architectes et les rémunérations d'ingénieurs et de consultants, le coût des prestations juridiques liées au projet, les honoraires relatifs à des conseils sur la durabilité environnementale et économique, y compris les études de faisabilité. Les études de faisabilité restent des dépenses éligibles, même lorsque, en raison de leurs résultats, aucune dépense n'est supportée au titre des deux points précédents ; • Les coûts liés à l'acquisition, à la mise au point ou à l'utilisation d'équipements, dont les équipements collectifs, de mesure et de pilotage de l'irrigation et de logiciels dédiés à l'irrigation, de solutions en nuage ou similaires. 							
3. Montage des dossiers réglementaires, financiers, administratifs / Suivi du projet								

LOCALISATION DE L'ACTION								
 Masses d'eau concernées		Bassin de la Bresque						
 Communes concernées		Bassin de la Bresque						
OBJECTIFS VISÉS								
 Résultats attendus		<ul style="list-style-type: none"> Opérations de régulation, de réhabilitation et d'aménagement d'ouvrages existants Conversion des réseaux gravitaires en réseau sous-pression ou basse pression Création de nouvelles réserves agricoles 						
 Usages et acteurs cibles		<ul style="list-style-type: none"> Gestionnaires de canaux (ASA, ASL) Collectivités territoriales Exploitants agricoles, structures collectives de regroupement d'agriculteurs 						
 Gains escomptés		<ul style="list-style-type: none"> Limitation des prélèvements en tête de canal Optimisation et amélioration de l'efficacité des réseaux d'irrigation Contribution aux efforts et objectifs du PTGE 						
 Objectif de réduction Horizon 2030		<ul style="list-style-type: none"> Economie de la ressource en eau (5 % minimum) 						
CONDITIONS D'EXECUTION DE L'ACTION								
 Maîtrise(s) d'ouvrage		<ul style="list-style-type: none"> Chambre d'Agriculture Gestionnaires de réseaux (ASA, ASL) Collectivités territoriales Exploitants agricoles, structures collectives de regroupement d'agriculteurs 						
 Partenaires		<ul style="list-style-type: none"> Chambre d'Agriculture Syndicat Mixte de l'Argens Financier : Département, Région, Agence de l'Eau 						
 Conditions préalables		<ul style="list-style-type: none"> La mission d'AMO et d'ingénierie se base sur des études préalables (diagnostic agricole, évaluation des besoins, scénarios, pré-chiffrages), et peut être uniquement proposée aux structures qui peuvent justifier d'une existence légale (Procédures d'actualisation réglementaire et administrative engagées). Il est important de différencier les projets d'optimisation des prélèvements du canal, des projets liés à son utilisation (projet de stockage d'un maraîcher par exemple). 						
PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS IDENTIFIÉES EN 2024 (liste non exhaustive)								
*ND : Non défini								
N°	Maître(s) d'ouvrage	Nature de l'opération	Mode de réalisation	Délai	Nbr	Coût unitaire €TTC	Montant €TTC	Financement % / €
1	 Chambre d'agriculture	Mission d'AMO et d'Ingénierie	ND	ND	ND	ND	ND	ND
2	 ASP	Réalisation de travaux de modernisation	ND	ND	ND	ND	ND	ND
TOTAL ESTIMÉ (hors frais d'animation)							€	€
INDICATEURS DE MOYENS ET DE RÉSULTATS								
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de structures accompagnées / Nombre de bénéficiaires concernés Nombre de projets réalisés Suivi des volumes économisés 								
CADRE D'ACTION ET RÉFÉRENCES							LIENS ACTIONS PTGE	
→ Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 7-02							8 – 17 – 23	

AXE	OPTIMISER LES PRELEVEMENTS							
OBJECTIF	Réduire les consommations en eau pour l'usage d'irrigation							
ACTION 25	Valorisation du réseau d'acteurs d'économie d'eau agricole							
CONTEXTE								
<p>L'agriculture représente une activité économique majeure dans le territoire de la Bresque, malgré la superficie limitée dédiée à cette activité. Cependant, en raison de la raréfaction de l'eau et de l'augmentation des températures, l'irrigation agricole est en constante augmentation dans cette zone. Cependant, la diminution des ressources en eau disponibles, provoquée par les changements climatiques et l'allongement des périodes de sécheresse, rend impérative l'optimisation de l'utilisation de l'eau.</p> <p>Dans ce contexte, le programme du PTGE se concentre sur les professionnels du secteur agricole. La création d'un réseau d'acteurs concernés par l'eau et l'agriculture est envisagée pour créer une synergie au niveau départemental. Ce réseau permettra de faciliter les échanges et la réflexion collective sur les solutions d'économies d'eau applicables aux usages agricoles.</p> <p>Ce travail transversal est essentiel pour encourager et soutenir les agriculteurs dans leurs efforts de conservation de l'eau et de modernisation des systèmes d'irrigation. Il vise à répondre aux défis posés par les changements climatiques.</p>								
DESCRIPTION DE L'ACTION								
Niveau d'engagement	①		②			③		
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Stratégie ↓								
1. Création du réseau d'acteurs	Le projet vise à organiser des discussions et des échanges au sein du réseau d'acteurs en tirant parti de leur expérience et de leurs connaissances locales. L'objectif est de proposer des solutions permettant aux exploitations agricoles de s'adapter à la transition écologique et au changement climatique. En outre, il s'agit de diffuser des informations sur la préservation des ressources en eau et sur les méthodes d'optimisation de leur utilisation.							
2. Réalisation de plusieurs réunions par an	Le réseau d'acteurs, créé en 2024, comprend 44 structures et est animé par la  Chambre d'agriculture du Var. Des réunions annuelles sont prévues pour discuter de thématiques spécifiques, déterminées en concertation avec l'ensemble du réseau. Ces rencontres favoriseront le partage d'expériences et de bonnes pratiques entre les membres.							
3. Mise en place d'ateliers lors d'événements	À terme, il serait pertinent d'organiser des ateliers lors d'événements ouverts au grand public, animés par les membres du réseau. Ces ateliers permettront de sensibiliser un plus large public aux enjeux de la gestion de l'eau et de l'agriculture durable. Par ailleurs, la communication de documents et d'autres supports d'information à l'ensemble du secteur agricole contribuera à diffuser les connaissances et les innovations développées au sein du réseau.							
LOCALISATION DE L'ACTION								
 Masses d'eau concernées	Département du Var donc le bassin de la Bresque							
 Communes concernées	Département du Var donc le bassin de la Bresque							

OBJECTIFS VISÉS								
✓ Résultats attendus		<ul style="list-style-type: none"> Création et maintien du réseau d'acteur Plusieurs réunions par an sur des thématiques différents Ateliers lors d'événements Documentation technique et supports pour le monde agricole 						
👤 Usages et acteurs cibles		<ul style="list-style-type: none"> Agriculteurs Structures concernées par la thématique eau et agriculture 						
🎯 Gains escomptés		<ul style="list-style-type: none"> Promotion des pratiques économes et résilientes face aux changements climatiques. 						
💧 Objectif de réduction Horizon 2030								
CONDITIONS D'EXECUTION DE L'ACTION								
👤 Maîtrise(s) d'ouvrage		<ul style="list-style-type: none"> Chambre d'agriculture 						
👥 Partenaires		<ul style="list-style-type: none"> Agriculteurs Structure au sein du réseau 						
📋 Conditions préalables								
PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS IDENTIFIÉES EN 2024 (liste non exhaustive)								
*ND : Non défini								
N°	Maître(s) d'ouvrage	Nature de l'opération	Mode de réalisation	Délai	Nbr	Coût unitaire €TTC	Montant €TTC	Financement % / €
1		Création du réseau d'acteurs	Interne	2025 à 2027	1			
2	👤 Chambre d'agriculture	Réalisation de plusieurs réunions par an	Interne	2025 à 2027	2 à 3			
3		Mise en place d'ateliers lors d'événements	Interne	2025 à 2027	ND			
TOTAL ESTIMÉ (hors frais d'animation)							€	€
INDICATEURS DE MOYENS ET DE RÉSULTATS								
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de structures au sein du réseau Nombre de réunions réalisés par an Nombre de livrables produits par le réseau Nombre d'ateliers réalisés 								
CADRE D'ACTION ET RÉFÉRENCES						LIENS ACTIONS PTGE		
						26		

AXE	OPTIMISER LES PRELEVEMENTS							
OBJECTIF	Réduire les consommations en eau pour l'usage d'irrigation							
ACTION 26	Réalisation de diagnostic irrigants individuels sur les économies d'eau							
CONTEXTE								
<p>Le territoire souffre d'un déficit en ressources en eau, rendant crucial l'accompagnement des exploitants agricoles dans une gestion économe de l'eau.</p> <p>Pour cela, une action similaire à celle menée sur la Communauté de Communes du Pays de Fayence pourrait être réalisée sur le bassin versant de la Bresque. L'objectif est de réduire la consommation d'eau des exploitations agricoles en réalisant un diagnostic individuel de l'usage de l'eau auprès des agriculteurs du territoire et en leur fournissant un appui technique sur l'irrigation agricole.</p> <p>Cette action peut également être menée de manière collective, en créant un groupe d'agriculteurs de diverses filières pour travailler sur les économies d'eau et les adaptations variétales. Ce groupe pourrait prendre la forme d'un Groupe d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE).</p>								
DESCRIPTION DE L'ACTION								
Niveau d'engagement	①		②			③		
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Stratégie ↓								
1. Réalisation d'une enquête permettant de cibler les agriculteurs	De manière individuelle, des diagnostics sont formalisés et proposés par la Chambre d'agriculture aux exploitants du territoire pour évaluer l'usage de l'eau dans leurs exploitations, identifier les points de fragilité et proposer des solutions adaptées. Ces diagnostics sont réalisés lors de rendez-vous personnalisés avec les exploitants.							
2. Réalisation des diagnostics et proposition d'actions	Les solutions proposées sont adaptées au cas par cas en fonction des cultures et des usages spécifiques de chaque exploitation. Elles peuvent inclure : le matériel végétal, la pratique agricole, le système et équipement d'irrigation, l'humidité et le sol, le besoin en eau en fonction des cultures, etc. En outre, un accompagnement technique et administratif est réalisé pour la mise en œuvre des actions choisies, y compris pour l'obtention de subventions. Un suivi complémentaire est réalisé pour s'assurer de la bonne mise en œuvre des solutions envisagées et pour évaluer leur efficacité.							
3. Suivi et accompagnement des solutions mises en place	Enfin, en plus de cet accompagnement individuel, un support de communication récapitulant les solutions mises en place, y compris leurs avantages et leurs inconvénients, peut être diffusé afin d'informer et de sensibiliser un maximum d'agriculteurs aux bonnes pratiques de gestion de l'eau.							
LOCALISATION DE L'ACTION								
 Masses d'eau concernées	Bassin de la Bresque							
 Communes concernées	Bassin de la Bresque							

OBJECTIFS VISÉS								
✓ Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation de plusieurs diagnostics par an Application de solutions économes auprès des agriculteurs Diffusion des résultats listant avantages et inconvénients auprès de la profession agricole 							
👤 Usages et acteurs cibles	<ul style="list-style-type: none"> Agriculteurs Nouveaux agriculteurs 							
🎯 Gains escomptés	<ul style="list-style-type: none"> Promotion des pratiques économes et résilientes face aux changements climatiques 							
💧 Objectif de réduction Horizon 2030								
CONDITIONS D'EXECUTION DE L'ACTION								
👤 Maîtrise(s) d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> Chambre d'agriculture / Syndicat Mixte de l'Argens ou collectivités 							
👥 Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> Agriculteurs EPCI CRIIAM Sud 							
📋 Conditions préalables								
PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS IDENTIFIÉES EN 2024 (liste non exhaustive)								
*ND : Non défini								
N°	Maître(s) d'ouvrage	Nature de l'opération	Mode de réalisation	Délai	Nbr	Coût unitaire €TTC	Montant €TTC	Financement % / €
1	👤 Chambre d'agriculture	Réalisation d'une enquête	Interne	2025-2031	1			ND
2		Réalisation des diagnostics et proposition d'actions	Interne	2026-2031	Max 5 par an	10 500 € / an	63 000 €	ND
3		Suivi et accompagnement	Interne	2026-2031	Max 5 par an			ND
4		Diffusion des résultats	Interne	2026-2031	1			ND
TOTAL ESTIMÉ (hors frais d'animation)							63 000 €	€
INDICATEURS DE MOYENS ET DE RÉSULTATS								
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de diagnostics réalisés Solutions d'économies en eau réalisées Support de synthèse des résultats 								
CADRE D'ACTION ET RÉFÉRENCES						LIENS ACTIONS PTGE		
→ CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION Gestion de la ressource et adaptation des pratiques aux changements climatiques 2024-2027								

AXE	OPTIMISER LES PRELEVEMENTS							
OBJECTIF	Sécuriser les usages, diversifier et substituer							
ACTION 27	Sécurisation et diversification de la ressource en eau							
CONTEXTE								
<p>L'agriculture est une activité économique importante de la Communauté de communes Provence Verdon (CCPV), représentant près de 7,7 % des emplois. Le territoire compte ainsi 10 000 ha de Surfaces Agricoles Utiles, soit 17 % de la SAU du Var. L'élevage est présent et les cultures y sont diversifiées : grandes cultures, vignes, arboriculture, plantes à parfum aromatiques, plantes médicinales, maraîchage.</p> <p>Face à l'augmentation des températures, à la fréquence et l'intensité des sécheresses, l'agriculture doit anticiper les effets du changement climatique et engager les adaptations indispensables à la sauvegarde des cultures et du capital végétal, mais aussi aux objectifs de production. Le maintien de l'activité agricole passe notamment par l'irrigation raisonnée, qui est l'une des solutions d'adaptation garantissant la pérennisation des productions en termes de qualité et de quantité.</p> <p>À l'initiative de la Communauté de communes Provence Verdon, dans le cadre de la concession régionale du canal de Provence, un projet d'aménagement multi-usages à dominante agricole est en cours. Ces infrastructures hydrauliques ont pour objet la sécurisation et le maintien des cultures existantes, le développement de cultures (notamment alimentaires). L'opération va consister à rénover, équiper et étendre les infrastructures et mobiliser la ressource Verdon.</p> <p>→ Une partie du projet se situe sur le bassin versant de la Bresque.</p>								
DESCRIPTION DE L'ACTION								
Niveau d'engagement	①		②			③		
Calendrier	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Stratégie ↓								
1. Etude / Mise en service d'aménagements hydrauliques	Le projet d'aménagement hydraulique depuis le réseau de Montmeyan, situé dans le Haut Var, au sud de la retenue de Quinson, consiste à poursuivre le réseau vers le Sud sur la commune de Fox Amphoux (restitution AVP en 2024). La desserte des territoires plus au Sud de Fox Amphoux, Pontevès, Tavernes et Varages-Est est à l'étude.							
2. Diffusion des bonnes pratiques	<p>Dans un contexte de changement climatique, la Société du Canal de Provence souhaite diffuser les bonnes pratiques aux usagers du service de l'eau pour accompagner les filières à être résilientes face aux événements climatiques et contribuer au bon partage de l'eau.</p> <p>Plusieurs actions peuvent être déployées selon les territoires et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en service d'aménagements hydrauliques multiusages, • Ateliers de sensibilisation en bout de champs à l'occasion de la mise à l'irrigation, • Mise en place de sites pilotes et/ou réunion collective sur les territoires en tension hydraulique, • Réalisation de bulletins vidéo de conseil au pilotage des irrigation et à la gestion du stress hydrique, • Mise à disposition de bulletins filières, • Mise à jour de l'observatoire provençal. 							
3. Actions de communication et / ou sensibilisation								

LOCALISATION DE L'ACTION								
 Masses d'eau concernées		Bresque						
 Communes concernées		Fox Amphoux, Pontevès, Tavernes et Varages						
OBJECTIFS VISÉS								
 Résultats attendus		<ul style="list-style-type: none"> Nouvelle ressource pour la desserte agricole, la défense incendie et la sécurisation AEP de Pontevès. 						
 Usages et acteurs cibles		<ul style="list-style-type: none"> Collectivités, profession agricole, particuliers. 						
 Gains escomptés		<ul style="list-style-type: none"> Objectif de réduction du plan eau Substitution espérée 						
 Objectif de réduction Horizon 2030								
CONDITIONS D'EXECUTION DE L'ACTION								
 Maîtrise(s) d'ouvrage		<ul style="list-style-type: none"> Société du Canal de Provence 						
 Partenaires		<ul style="list-style-type: none"> Conseil Régional Conseil Départemental Communauté de Communes Provence Verdon Chambre d'Agriculture du Var 						
 Conditions préalables		Avancement des études, décision de la collectivité.						
PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS IDENTIFIÉES EN 2024 (liste non exhaustive)								
*ND : Non défini								
N°	Maître(s) d'ouvrage	Nature de l'opération	Mode de réalisation	Délai	Nbr	Coût unitaire €TTC	Montant €TTC	Financement % / €
1	 Société du Canal de Provence	Aménagement hydraulique	ND	ND	ND	ND	ND	ND
TOTAL ESTIMÉ (hors frais d'animation)							€	€
INDICATEURS DE MOYENS ET DE RÉSULTATS								
<ul style="list-style-type: none"> Linéaire de réseaux mis en service Economie réalisée sur les tronçons rénovés (hors BV Bresque) Part substitué Nombre de personnes/exploitations bénéficiant des mesures d'accompagnement des filières agricoles. Nombre de clients du service de l'eau recevant les messages d'information et de sobriété diffusés 								
CADRE D'ACTION ET RÉFÉRENCES						LIENS ACTIONS PTGE		

**PRÉSERVONS
LA BRESQUE,**



**PARTAGEONS L'EAU,
ANTICIPONS L'AVENIR
DU TERRITOIRE**